



Novembre 2006

www.fondapol.org

WORKING PAPER

LIEN SOCIAL ET PLACE DU POLITIQUE DANS UNE SOCIÉTÉ INDIVIDUALISÉE

Arnaud MERCIER

Politologue, professeur à l'université
de Metz et à l'IEP de Paris
Directeur de recherche à la Fondation pour
l'innovation politique,
pôle « Économie et société »

SOMMAIRE

Introduction	3
I – Les mutations du lien social	5
A/Le lien social par l'État providence et ses limites	5
B/Le lien social par la société salariale et ses remises en cause	8
C/Le lien social par la famille et son affaiblissement	10
D/La crise du lien politique	11
II – Les nécessaires réponses politiques	15
A/Répondre à une attente de politique	16
B/Freiner les logiques d'externalisation généralisée	17
C/Réaffirmer l'attachement à un idéal de justice	19
D/Revaloriser la civilité	19
E/Donner aux citoyens des moyens d'accès à la décision	20
F/Encourager les pratiques citoyennes innovantes	21
Conclusion générale	24

Les changements intervenus dans la façon dont les individus et les groupes gèrent leurs relations entre eux, et dans la façon dont les nations sont entrées dans un système généralisé d'interpénétration mondiale affaiblissant les capacités régulatrices des États, sont tels qu'ils constituent une véritable révolution dans la conception même de la société. La réalité sociale est faite désormais de désinstitutionnalisation, de dérégulations, de flexibilité, de risques, de privatisation et d'individualisation croissante des comportements. Les formes de comportements vécues comme collectives se désagrègent pour, au mieux, ne représenter tendanciellement que la somme de comportements vécus et revendiqués comme individualisés et privatisés. Ce phénomène remet en cause les activités perçues comme les plus collectives, qu'elles soient spirituelles, sociales, politiques ou culturelles :

- la religion, dont on voit les fidèles occidentaux se détourner des dogmes et des clergés, au profit d'un « bricolage spirituel » personnel, triant au sein des interdits au gré de leur volonté ;

- la famille, dont les dé/recompositions multiples traduisent le refus de s'inscrire dans la responsabilité sociale du maintien du lien au profit de l'épanouissement personnel ;

- le vote, dont on voit la baisse depuis 20 ans, au profit d'un refuge dans l'abstention chronique ou d'une montée en puissance du vote par intermittence, en fonction des enjeux ;

- la télévision (et la presse écrite d'information aussi) dont la consommation s'annonce de moins en moins conforme au modèle historique de média rassembleur d'audience, organisant le temps des téléspectateurs dans une logique de rendez-vous, au profit d'une atomisation des pratiques, d'une désintermédiation laissant au plus grand nombre le choix de ce qu'ils consomment, du support et du moment. Un sociologue des médias va alors jusqu'à prédire la fin de la télévision¹.

L'ensemble de ces facteurs conduit le sociologue polonais Zygmunt Bauman à s'interroger sur la pertinence même d'un des concepts fondateurs de la sociologie, celui de « société », inventé pour rendre compte de la forme d'organisation moderne de notre vivre en commun. L'État-nation a désormais « perdu l'essentiel de son vieux charme de site d'investissement sûr et profitable » car il est « dépouillé d'une grande partie de la souveraineté autrefois « totale » et globale, exposé

plus souvent qu'à son tour à une situation de non choix plutôt qu'exerçant un libre choix de politique, et ballotté par des forces extérieures plutôt que par les préférences exprimées démocratiquement de ses propres citoyens² ». L'ensemble des mutations constatées conduit à remettre en cause l'idéal sur lequel repose notre conception politique et sociale dominante, selon laquelle la société serait une réalité fermée, administrée et gérée par des instances étatiques, avec un lien social globalement assuré. Nous sommes entrés dans une ère de fluidité généralisée, Zygmunt Bauman parlant alors de « société liquide³ ». Comme toujours face à de tels bouleversements, les positions sociales sont redistribuées, des gagnants et des perdants apparaissent, des acteurs réussissent pleinement l'adaptation, d'autres la souhaitent et y travaillent, d'autres encore cherchent surtout à se protéger, d'autres enfin, s'ils sont livrés à eux-mêmes, ne peuvent que se marginaliser. Les réactions à la « liquéfaction » de la société sont donc variées, mais la population française a manifesté politiquement à plusieurs reprises qu'une partie importante vivait dans la crainte d'avoir à faire face à des remises en cause de ses assises sociales, sans certitude sur le modèle futur d'équilibre. Les récentes mobilisations contre le CPE l'illustrent à merveille. La peur devient un moteur explicatif des comportements électoraux, ce que chaque force partisane croit bon d'exploiter plus ou moins. Il serait pourtant de bonne prudence de rompre avec la surenchère dans le discours de la peur. On voit bien que le thème de l'insécurité physique a été mis au cœur des campagnes électorales, par des candidats de droite ou de gauche, au point parfois de contribuer davantage à exacerber les peurs qu'à rassurer les populations, tout comme l'annonce et la publicité des mesures de précaution prises pour lutter contre d'éventuelles épidémies aboutissent au résultat inverse de celui souhaité, à savoir introduire craintes et suspensions au lieu de confiance et quiétude. L'opposition de gauche a pensé trouver une parade à ce qu'elle dénonce comme un « discours sécuritaire » de la droite, en s'appropriant à son tour le thème de l'insécurité, mais accolé cette fois à l'adjectif « sociale ». En voulant ainsi jouer sur les peurs (qui reposent sur des réalités objectives), pour des raisons électorales immédiates, les hommes politiques prennent le risque d'entretenir des visions fantasmées des menaces réelles, auxquelles

1. Missika, Jean-Louis, *La fin de la télévision*, Paris, Seuil, 2006.

2. Bauman, Zygmunt, *La société assiégée*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 2005 (éd. orig. 2002), p. 18.

3. Bauman, Zygmunt, *Liquid modernity*, Londres, Polity Press, 2000.

il devient difficile d'apporter des réponses politiques puisque excédant la réalité. Ils entretiennent un climat de psychose, favorisant le repli frileux et inquiet sur soi et des demandes de solutions exclusivement protectrices, au détriment d'un affrontement froid, lucide et engagé des réalités nouvelles afin d'y apporter les solutions novatrices nécessaires. L'objectif politique devrait être d'éviter de donner raison au sociologue allemand Ulrich Beck quand il écrit : « Les institutions sociales – partis politiques, syndicats, gouvernements, services sociaux, etc. – deviennent les gardiens d'une réalité sociale qui tend à disparaître. Tandis que les éléments constitutifs de l'existence que sont la classe, la famille, la profession, la femme, l'homme perdent peu à peu de leur réalité et de leur force porteuse d'avenir, on continue à les garder dans des « institutions spécialisées » tout en affirmant leur primauté contre les évolutions ou les orientations « déviantes⁴ ».

Disant cela, c'est toute la question du rôle de la fonction politique qui est posée. Contrairement à un discours qui a fait florès depuis une quinzaine d'années, il ne s'agit pas d'engager des réformes, ce qui laisserait à penser qu'il s'agit d'ajustements à apporter. L'enjeu est de permettre d'engager une véritable révolution, car le politique a pour mission d'aider la « société » française à changer de logiciel, à s'adapter à un bouleversement complet de la façon de penser notre vouloir vivre en commun. La responsabilité des gouvernants ne tient alors pas à leur capacité à se montrer les grands organisateurs d'un changement qui les dépasse et qui les a privés de nombre de leurs moyens d'action, mais bien d'être les accompagnateurs d'un mouvement profond et inéluctable, en favorisant la prise de conscience par tous des enjeux, des défis à relever, en étant à l'écoute des initiatives déjà conduites pour les étendre quand c'est possible. La mission des gouvernants est celle d'être des traducteurs des réalités nouvelles, des passeurs de l'idée de transformation radicale. Fort sur ce qui est encore du domaine où il

peut agir, l'État contemporain doit agir modestement, comme ferment d'initiatives de terrain, là où il ne peut plus agir avec des outils conçus et mis en pratique pour de grands agrégats collectifs identifiés, qui se désagrègent progressivement, pour laisser place à des parcours individualisés, à des revendications de meilleure prise en compte des aspirations et singularités personnelles. Cette vision peut tout autant s'inscrire dans une vision catholique, comme en témoigne la première Encyclique du pape Benoît XVI, « Dieu est amour », où il écrit que « nous n'avons pas besoin d'un État qui régent et domine tout, mais au contraire d'un État qui reconnaisse généreusement et qui soutienne, dans la ligne du principe de subsidiarité, les initiatives qui naissent des différentes forces sociales et qui associent spontanéité et proximité avec les hommes ayant besoin d'aide » ; que dans une vision républicaine et laïque, comme l'a rappelé M. de Villepin en janvier 2006, en saluant le rôle indispensable des associations et du bénévolat et en annonçant des mesures pour favoriser et dynamiser ces formes d'engagement. C'est cette vision que défend la Fondation pour l'innovation politique, mettant au cœur de son action le repérage et la promotion des expériences de terrain qui apportent des résultats tangibles, appelant à un renouveau de l'esprit d'initiative citoyen, valorisant les nouvelles formes de participation permettant aux citoyens de trouver leur place dans cet univers en complet bouleversement.

Dans ce texte, nous aborderons donc successivement, différentes formes d'organisation du social qui ont été inventées pour assurer le maintien du lien, en soulignant les raisons pour lesquelles elles sont en crise dans leur fonction de régulation du lien global. Que ce soit l'État providence, la société salariale, la famille ou le système politique représentatif, chacun connaît des limitations à sa capacité d'assurer le maintien du lien social. Pour autant, le politique peut apporter des réponses pour adapter durablement la société française à la nouvelle donne interne et internationale, car les citoyens manifestent une véritable attente de politique et non un total désintérêt.

4. Beck, Ulrich, *La société du risque*, Paris, Flammarion, 2003 (éd. orig., 1986), p. 212.

A/Le lien social par l'État providence et ses limites

Sans conteste l'une des révolutions décisives de la modernité politique est la reconnaissance de l'individu comme source de droit et pilier de la légitimité politique démocratique, dont le symbole reste la déclaration universelle des droits de l'homme de 1789. Cette révolution s'est faite en rupture avec l'assignation communautaire des personnes (corporation, village, paroisse...). Pendant deux siècles cette révolution a travaillé les sociétés occidentales permettant aux individus de se voir reconnaître des droits supplémentaires et des moyens pour s'émanciper. Parallèlement, la perte progressive des solidarités communautaires et les risques inhérents à une plus grande autonomie, ont suscité l'émergence de revendications sociales, des demandes de protection collective afin de compenser les effets induits de cette liberté individuelle et d'entreprendre. La création de la sécurité sociale et la mise en place des formes d'État providence en sont le point d'achèvement. L'interventionnisme législatif et réglementaire dans la régulation du marché du travail en fut l'autre marqueur. Le sociologue Émile Durkheim en arriva ainsi à la conclusion, dès l'époque, que « l'individualisme a marché au même pas que l'étatisme » (préface à la 2^e édition de *De la division du travail social*). Tout s'est passé comme si, le choix collectif fait par la société française (mais d'autres aussi) était de transmettre vers l'État la responsabilité collective d'assurer le maintien du lien social.

Les sociétés démocratiques ont choisi de conjuguer libertés politiques et égalité formelle, par des politiques d'égalisation des conditions concrètes d'existence. Bien sûr, chaque société, en fonction de son histoire propre, de sa culture, de ses rapports de force politiques internes à trouver un point d'équilibre entre risque et protection collective diffère. La puissance des dispositifs mis en place, l'extension des demandes de protection et donc leur coût sans cesse croissant ont abouti à une véritable crise de l'État providence, fragilisant les capacités de l'État à intervenir sur les questions sociales, et laissant donc réapparaître des formes d'exclusion que la société française pensait avoir pu éradiquer.

Les gouvernements de droite comme de gauche ont eu pour mission commune d'étendre ou d'améliorer les garanties collectives. Mais au moment du bascule-

ment dans la crise de financement de l'État providence, ils ont décidé de gérer à courte vue les moyens de rogner quelques garanties et de trouver des recettes supplémentaires (parfois de poche) pour boucher des trous, sans jamais arriver à mettre un terme au trend de l'endettement.

La question politique qui se pose donc depuis une vingtaine d'années est celle du rééquilibrage possible. On peut préconiser diverses réponses, en fonction des orientations politiques :

- réclamer davantage de protection encore (mais évidemment la question clé devient celle des sources de financement) (création de l'allocation vieillesse dépendante par l'État mais dont le financement est imposé aux départements) ;
- ajuster progressivement, en rognant par simple contrainte financière, quand on ne peut plus faire autrement (déremboursement de certains médicaments) ;
- appeler à la refondation d'un pacte social, mettant clairement sur la table les nécessités de redéfinir les conditions de la protection sociale (disparition de certaines protections, transfert vers l'assurance d'autres, ciblage plus étroit des ayant droits...).

Aucun de ces choix n'est totalement antinomique, on peut vouloir créer une nouvelle forme d'allocation, tout en supprimant ou en réduisant d'autres. On peut attendre sur certains domaines que le poids des contraintes financières fasse son œuvre de prise de conscience et se montrer plus réformateur sur d'autres. Mais quelle que soit l'orientation prise, le devoir du pouvoir politique est d'interroger les conséquences de ses choix sur la représentation qu'il donne ainsi à voir de ce qui fait notre lien social et sur les conséquences concrètes que cela peut avoir pour certains individus dans leur insertion sociale. La Fondation pour l'innovation politique pourrait précisément se donner pour mission, dans les mois à venir d'initier des débats sur les aspirations des citoyens quant aux pistes à explorer pour la nécessaire réorientation des protections sociales.

Chacun observe que l'État se défait d'un certain nombre de risques sur les individus. Chacun a également l'impression que ce mouvement est inéluctable, et que les citoyens ne peuvent ni le choisir ni le contrôler. Mais si on leur donnait la possibilité de décider des risques qu'ils préféreraient assumer, en ayant l'honnêteté de reconnaître que, effectivement, davantage de risques pèsent désormais sur les individus, quels sont

les risques que les citoyens continueraient à considérer comme relevant de l'État, et quels sont ceux qu'ils seraient prêts à assumer? La logique est bien de faire admettre qu'on ne peut pas tout faire, de décider de ce qu'on peut encore faire (et comment), et d'apprendre à l'individu à gérer ce qu'on ne fait plus. Réserver des marges de liberté pour l'individu suppose de lui donner les moyens de profiter des opportunités ainsi créées, et de se couvrir contre les risques y afférents, quitte à ce que l'État, via des mesures fiscales et législatives incitatives, accompagne un mouvement de désengagement partiel. On retrouvera dans cette étude les objectifs affichés par le « rapport Pébereau » sur la dépense publique ou ceux exprimés par le président de l'Observatoire de la dépense publique (Institut de l'entreprise) Yves Cannac, qui affirme l'indispensable redressement des finances publiques, en donnant des exemples précis pour la protection sociale (peut-on encore se payer le luxe de rembourser les cures thermales?) tout en rappelant que « le redressement ne se fera pas en cachette. Il ne s'accomplira que s'il devient au contraire sans ambiguïté l'un des objectifs majeurs de la nation⁵ ». Si pour des raisons électoralistes bien compréhensibles, les gouvernants n'arrivent pas à poser franchement les enjeux, n'est-il pas de la mission de cette fondation, précisément, d'initier un tel débat dont les effets de prise de conscience prendront plusieurs années? L'heure des choix douloureux étant prévisible, et alors qu'en France c'est souvent la contrainte extérieure qui a obligé les politiques à les assumer (souvenons-nous du « virage de la rigueur » de 1983 tournant le dos à deux ans de politique économique socialiste qui avait fragilisé le pays), on peut se demander si l'Euro n'a pas joué à cet égard un rôle pervers. Bien sûr, la qualification pour la zone euro a nécessité des mesures de redressement économique, mais en même temps, depuis l'adoption de l'Euro, la contrainte (pourtant toujours réelle avec les « critères de stabilité ») semble s'être un peu desserrée. Du coup, la protection de change qu'offre l'Euro autorise sans doute nos dirigeants à différer le moment des adaptations, en allégeant quelque peu notre contrainte extérieure.

La question est pourtant cruciale puisque ce choix français du lien social par la protection collective arrive en crise, dans une période où l'individualisation de la société se poursuit et a pris des formes nouvelles, qui vont jusqu'à remettre nettement en cause les formes traditionnelles du lien social. Si les individus les plus fragiles ont pris l'habitude d'être protégés par l'État et si ce dernier se révèle finalement moins capable de remplir son rôle, s'il rompt avec les habitudes protectrices qu'il a lui-même instaurées, c'est le lien social lui-même qui se délite. Tant que l'État s'est révélé capable de prendre en charge la sécurité de l'individu, le besoin d'exprimer une appartenance collective autre que

nationale restait faible, mais lorsque l'État ne peut plus prendre en charge cette mission, lorsque le lien entre intégration et émancipation est distendu, alors « l'individu n'arrive plus à penser son émancipation sur le mode de l'intégration, car celle-ci n'est plus garantie. Plus encore, il en arrive à penser ou à croire que son émancipation ne peut se gagner que contre l'État, identifié au travers de la police, du fisc ou de l'école. Dans le meilleur des cas, la citoyenneté exprime moins la volonté de s'inscrire dans un projet collectif on s'identifierait que le désir rationnel de recevoir quelque chose. [...] Dans le cas contraire, l'individu cherche à en sortir. Il fait sécession⁶ ». Le « repli communautariste » si souvent dénoncé en France, correspond en partie à un tel phénomène. Quand l'intégration n'est plus assurée par les mécanismes républicains, le risque est grand de voir les individus chercher dans une identification groupale, la sécurité identitaire voire sociale qu'ils jugent impossible de trouver dans une société ouverte. Les individus très attachés à leur quartier, à une communauté, sont souvent des individus qui ne trouvent pas d'autres formes de reconnaissance. Pourtant, rappelle François de Singly, « ces mêmes individus rêvent d'en sortir, de nouer des liens ailleurs. La revendication d'un lien traditionnel, de type communautaire, reflète la marque d'une impossibilité de voyager dans l'espace social⁷ ».

De tels phénomènes correspondent à une dérive potentielle induite par nos choix historiques fondamentaux, et bien mise en lumière par Dominique Schnapper, celle de « réduire le politique à la gestion quotidienne, à la redistribution des ressources entre des groupes dont chacun revendique des droits et qui coexistent dans la même société sans pour autant entretenir un projet politique commun. Or, la redistribution des richesses à laquelle procède l'État providence ne peut être légitime s'il n'y a pas une forme de solidarité sociale ou de projet politique commun. C'est donc une réflexion [...] sur la conjugaison spécifique du libéralisme et de la protection sociale que les démocraties contemporaines entendent poursuivre qu'il faut poursuivre, sur la volonté politique de sociétés qui risquent toujours de se résumer à l'avantage immédiat de leurs membres et à la consommation⁸ ». En ce sens le déficit de l'État providence est aussi structurel. Les besoins de bien-être et d'égalité sont en effet potentiellement infinis. La transformation continue des sociétés amène son lot de nouvelles demandes, auxquelles l'État a pu répondre plus ou moins, en accréditant l'idée de l'irréversibilité des droits sociaux ainsi acquis, et au risque de former un bataillon d'ayants droit qui peuvent s'enfoncer lentement dans un assistanat permanent. Dans

5. Cannac, Yves, « Dépenses publiques : vers la saturation », *Sociétal*, n° 51, 1^{er} trimestre 2006, p. 78.

6. Laïdi, Zaki, *Le sacre du présent*, Paris, Flammarion, 2000, p. 150.

7. De Singly, François, *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, A. Colin, 2003, p. 24.

8. Schnapper, Dominique, « Les valeurs de la citoyenneté dans l'État-providence », *Les Cahiers français*, n° 316, septembre 2003, p. 18.

un pamphlet solidement argumenté, mêlant considérations économiques, politiques et psychanalytiques, Michel Schneider dresse un portrait sans complaisance de la façon dont les divers gouvernements ont contribué à construire un système politique trop protecteur, qui renonce à son « rôle de père » pour privilégier une figure de maternage, qu'il appelle *Big mother*⁹. Elle est « non seulement un état maternel, mais un pouvoir maternant. En France, l'État est devenu la mère de la société civile et son emprise directe et indirecte sur l'économie est extrême. La surenchère des demandes entraîne une dépendance croissante des individus et des groupes vis-à-vis de l'assistance et de l'assurance. Chacun renonce à chercher en lui-même, et dans les formes non étatiques de socialité et de solidarité, ce qui serait nécessaire à son être bien, qu'il ne faut peut-être pas toujours assimiler au bien-être ».

L'autre risque contenu dans ce choix de société, est d'entretenir et d'accélérer un phénomène d'individualisation, par moindre entretien des liens de filiation et des liens de participation élective. Ce risque fut souligné par exemple par Marcel Gauchet. « Quand on procure aux individus ce parachute extraordinaire qu'est l'assurance d'assistance, on les autorise, dans toutes les situations de l'existence, à s'affranchir de toutes les appartenances possibles, à commencer par les solidarités élémentaires de voisinage. S'il y a la sécurité sociale, je n'ai pas besoin de mon voisin de palier pour m'aider. L'État providence est un puissant facteur d'individualisme¹⁰ ».

La tâche du politique est donc d'encourager, de valoriser toutes les formes d'investissement dans la vie sociale qui visent à recréer de la sociabilité, à reticoter du lien social, à renouer les fils qui relient des individus et des groupes entre eux. Chaque initiative compte, chaque fil à son importance, car comme le souligne le sociologue François de Singly, « le lien social serait composé de fils moins solides que les fils antérieurs, mais il en comprendrait nettement plus¹¹ ». Mais l'action politique ne peut se contenter de cette seule échelle d'intervention. Il doit pouvoir offrir un écho aux demandes de sens qui sont formulées, ne serait-ce que sous la forme de plaintes sans projet alternatif, dont une manifestation sensible et incontestable est la montée des votes protestataires.

La tâche est urgente car au cœur du changement intervenu dans notre contrat social se trouve la nature même de ce qui fait lien. Le consentement individuel apparaît désormais comme moteur. L'essentiel des relations sociales est espéré sous l'angle du choix librement consenti, de l'amour aux études, de l'engagement militant aux liens familiaux, de l'observation d'une religion

au vote. Le sociologue François de Singly voit dans le refus de l'enfermement « une des caractéristiques du fonctionnement des sociétés modernes. Le lien ne doit pas être une attache fixe. Il doit rassurer par son existence même. Il doit aussi, par sa souplesse et sa réversibilité, permettre l'affirmation d'un soi indépendant et autonome », et il poursuit : « l'appartenance n'est pas supprimée dans la société moderne ; elle est transformée, idéalement, en une appartenance choisie¹² ». Les formes dominantes de l'individualisation reposent donc sur le primat de l'autonomie individuelle et de l'épanouissement de chacun, dans la sphère privée comme publique. Le lien social se veut électif, l'affirmation de son libre choix devenant premier sur les formes de socialisation qui affirment la nécessité pour l'individu d'accepter des contraintes collectives frustratrices, pour le bien public. Le lien social n'est plus un mais multiple. L'individu contemporain prétend s'affranchir des déterminations sociales lourdes, au profit d'affinités choisies, multipliant les supports d'identification, les liens multiples remplaçant tendanciellement un lien fort, comme on peut le remarquer lors des élections. Un tel diagnostic est largement recoupé par de nombreux travaux de la sociologie contemporaine qui contribuent à délimiter un nouveau paradigme. L'individu est mis au cœur de l'explication sociologique, car acte est pris de la perte d'influence des repères sociaux traditionnels et des grands récits collectifs, ceux-là mêmes sur lesquels nos systèmes politiques se sont construits. Or, on peut partager le constat du sociologue Alain Ehrenberg, selon lequel de telles évolutions représentent un véritable changement de contrat social qui « s'est opéré sans que les hommes politiques, dont c'est pourtant la mission, le fassent clairement comprendre à l'opinion et sans qu'ils affichent par la parole les mutations nécessaires de l'action publique et les finalités qu'elles recouvrent¹³ ». Donner du sens, trouver les moyens de réaffirmer du collectif se révèle un devoir impérieux pour les hommes politiques aujourd'hui.

Peut-être trouvera-t-on dans le modèle républicain des origines un possible ressourcement. Le fameux pacte républicain si souvent évoqué, est un modèle historique où les libertés politiques individuelles étaient garanties et encouragées (instruction obligatoire, liberté de la presse, liberté d'association, extension du suffrage universel). « Partisans du libéralisme économique, de la propriété privée et de l'initiative individuelle, les républicains vont cependant considérer que, sans remettre en cause ces principes, il importe de favoriser l'émergence d'une société au sein de laquelle chacun, quel que soit son milieu d'origine, pourrait réaliser sa promotion individuelle grâce à ses dons personnels, son travail, son épargne, l'État créant les conditions

9. Schneider, Michel, *Big mother. Psychopathologie de la vie quotidienne*, Paris, O. Jacob, 2002.

10. Gauchet, Marcel, « La société d'insécurité », in Donzelot, Jacques (dir.), *Face à l'exclusion*, Paris, Seuil, 1991, p. 170.

11. De Singly, François, *op. cit.*, p. 21.

12. *Ibid.*, p. 47 et 51.

13. Ehrenberg, Alain, *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p. 310-311.

qui rendent possible cette promotion en développant un système scolaire ouvert à tous, en protégeant et en aidant les plus démunis grâce à un système de redistribution dont la fiscalité fournirait les moyens¹⁴. » Mais ce modèle d'organisation politique et sociale reposait sur la reconnaissance par une très large majorité de la population d'un lien social fort, sur le maintien de solidarités familiales et locales, sur l'identification collective à la nation et aux idéaux de la révolution, dont l'illustration est le choix de l'aventure coloniale puis la montée au péril avant 1914. Rien de tel aujourd'hui. Le patriotisme ou les droits de l'homme sont sans doute intégrés dans un fonds commun mais ne sont plus massivement mobilisateurs et jugés suffisants pour faire lien social. À ce titre, le modèle républicain originel est sans nul doute à analyser comme le mode d'organisation qui assure le passage d'une société à solidarités « mécaniques » vers une société à solidarités « organiques » pour reprendre le vocabulaire de Durkheim. La transition d'une société à solidarités « organiques » vers une « société liquide » selon la métaphore interpellante du sociologue Zygmunt Bauman, impose de trouver un nouveau point d'équilibre entre la fonction de redistribution et la fonction de définition d'un sens politique, entre la préservation des libertés individuelles et l'action étatique visant à rendre possible les conditions d'un accès à l'épanouissement pour tous.

B/Le lien social par la société salariale et ses remises en cause

Historiquement le progrès social s'est construit sur un schéma en trois étapes : identification d'une population cible à aider (handicapés, accidentés du travail...) par sa constitution statistique et administrative, afin d'en faire un objet d'intervention publique; mise en place de droits et d'allocations spécifiques; gestion du système d'aide ainsi créé par des agents publics et des travailleurs sociaux. Or un tel dispositif rencontre toutes ses limites dans une société fortement individualisée, où la singularité des trajectoires personnelles est plus explicative des situations d'exclusion sociale qu'une appartenance catégorielle. La faible structuration du parcours biographique devient décisive et l'État providence ne peut y répondre comme de coutume. Ici, ce sont des processus d'exclusion qui doivent être pris en compte, car la situation des individus en difficulté est le fruit d'un travail de désocialisation. On retrouve dès lors le diagnostic posé par Robert Castel il y a déjà dix ans, qui parle de métamorphose de la question

sociale et invite à « penser en quoi peuvent consister les protections dans une société qui devient de plus en plus une société d'individus¹⁵ », à penser les manières d'affronter les vulnérabilités d'après l'ère des protections salariales. Car, l'extension du salariat a été l'autre forme d'organisation de la société qui a fait l'objet d'un choix collectif, afin d'assurer l'intégration du plus grand nombre. Toute l'histoire de l'extension du salariat rime avec un processus de désindividualisation qui inscrivait le travailleur salarié dans le cadre de régimes généraux, de conventions collectives et juridiques. Si les ouvriers ont vécu dans la seconde moitié du XIX^e siècle l'avènement du salariat comme une dépossession de leur statut et une perte du pouvoir propre à tout travailleur indépendant dans une manufacture, le politique et les luttes sociales ont contribué à rétablir des protections à l'intérieur d'un mode d'organisation de la production qui a fini par être accepté puis souhaité. Chacun sait que les Trente glorieuses ont permis la massification du salariat stable, le CDI ayant acquis souvent une valeur quasiment aussi protectrice qu'un statut de la fonction publique. Or les vingt dernières années ont marqué une rupture avec ce processus : retour à l'individualisation des rémunérations et des comportements au travail et, éclatement des statuts, flexibilité. Les chiffres fournis par un ancien conseiller social de M. Rocard, montrent que la montée des situations de précarité est bien un fait social majeur des vingt dernières années¹⁶. De 1983 à 2003, les évolutions sont les suivantes :

	1983	2003	Évolutions
Nombre de salariés en intérim	113 000	361 000	+ 316 %
Nombre de salariés en CDD	263 000	1 624 000	+ 517 %
Nombre de salariés en emplois aidés	375 000	503 000	+ 34 %
Nombre de salariés en sous-emploi (temps partiel, etc.)	148 000	1 186 000	+ 701 %
Nombre de salariés en CDI ou en emploi public	16 804 000	18 847 000	+ 12 %

Même si une grande majorité des actifs sont dans des positions plutôt stables, la place de l'emploi dans la capacité des individus à s'intégrer pleinement dans la société fait forcément l'objet de nouveaux arbitrages. Et nous sommes encore dans une phase de transition où aucun point d'équilibre clair et consensuel n'a émergé pour permettre au plus grand nombre de se reconnaître dans une manière commune de trouver sa place

14. Berstein, Serge, « Le retour de la culture républicaine », *XX^e siècle*, n° 44, octobre-décembre 1994, p. 114-115. Voir aussi Ewald, François, « La politique sociale des opportunistes » et Berstein, Serge, « La politique sociale des Républicains », in Berstein, S., Rudelle, O. (dir), *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992.

15. Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p. 462.

16. Jacques Rigaudiat, « À propos d'un fait social majeur : la montée des précarités et des insécurités sociales économiques », *Droit social*, n° 3, mars 2005, p. 243-261.

dans la société grâce au travail. On ne peut s'étonner dès lors que le travail n'est plus pour beaucoup le lieu central de la socialisation des individus. Et bien sûr, ces logiques cassent les dynamiques historiques de constitution de collectifs (classes sociales ou formes de corporation). Phénomènes auxquels les syndicats français n'ont jamais su s'adapter, ce qui explique largement leur faiblesse et leur si faible représentativité réelle des travailleurs.

Si les collectifs sont déstabilisés face à de telles évolutions, il en va de même des individus. Surtout parce que face à ces mouvements, les individus ne sont pas égaux. Pour certains, l'individualisation sonne comme une responsabilisation attendue, permettant d'échapper à ce qui pouvait se vivre comme des carcans rigides et démotivants, tandis que pour d'autres, cela signifie fragmentation des tâches, mise en danger par rapport à ses responsabilités personnelles, précarité et perte de certaines protections. L'individualisation ne peut rimer pour tous avec investissements subjectifs gratifiants et affirmation de soi. La disparition de certains cadres protecteurs, l'indétermination qui en résulte, et la logique imposée d'investissement personnel dans la réussite de l'entreprise ne peuvent aller sans effets pervers, dont chacun doit avoir conscience.

Spécialiste du travail en sa qualité d'expert en sociologie clinique, Vincent de Gaulejac analyse la situation nouvelle que représente la généralisation des logiques managériales dans l'entreprise¹⁷. Rompant avec un modèle autoritaire et normalisateur, le modèle dominant de gestion des ressources humaines place les salariés en position de rechercher l'excellence par un investissement personnel complet dans ses tâches, au service de l'entreprise, au nom d'une rationalité inattaquable a priori puisque reposant sur des critères de qualité, sur la recherche de la perfection, du zéro défaut... L'ordre taylorien, fait de discipline, de quadrillage précis des tâches à accomplir a vécu et a été remplacé par un discours managérial semblant laisser plus de libertés et d'autonomie aux exécutants mais avec une exigence drastique sur les buts à atteindre. Il s'agit d'obtenir un investissement complet, physique et psychique, pour la réussite de l'entreprise, en responsabilisant chaque individu, ce qui les conduit, technologies de la communication mobile aidant, à maximiser le temps disponible, à combler les « temps morts ». Face à ces tendances managériales, la réponse des salariés, forcément individuelle, peut être une forme d'« escapisme », consistant à jouer le jeu managérial qu'en apparence, et à désinvestir le travail pour ne pas tomber dans le « piège ». L'appel à la réalisation de soi dans le travail est tel, que justement on s'en méfie, et cherche ailleurs l'épanouissement personnel. À l'autre bout, la réponse consiste à entrer dans le jeu, parfois jusqu'à l'addiction au travail, en attendant un retour

sur investissement, par des gratifications symboliques (reconnaissance de sa valeur, de son dévouement) et financières (hauts salaires ou primes). Mais jouer cette carte comporte un risque, celui d'ouvrir à des souffrances psychiques liées soit à un épuisement professionnel, soit à une frustration/déception quant au manque perçu de gratifications en retour. La société française, à travers ces entreprises notamment, se doit de faire très attention à la façon dont elle se comporte vis-à-vis de ses salariés, notamment les cadres, lorsque l'on observe une tendance lourde à les considérer comme moins employables passé 50 ans. L'efficacité productiviste du modèle managérial a pour contrepartie un risque accru de déstabilisation pour les individus confrontés à un risque de chômage, d'où l'extrême préoccupation des Français sur cette question. Le chômage pour celui qui aura joué le jeu, est fatalement vécu comme un traumatisme. Il est associé à un sentiment de dévalorisation de soi, de culpabilité et de honte, de déchirement par rapport à un univers professionnel qui étayait son existence et son identité. Le modèle d'organisation du travail actuel repose sur une contradiction fondamentale qu'il faudra bien résoudre pour éviter des implosions, on explique aux salariés qu'il faut pour réussir s'investir corps et âme dans son activité pour le bien de l'entreprise, et en même temps on fait l'éloge de la flexibilité et de la précarité nécessaire pour s'adapter au plus vite aux fluctuations brutales des marchés. L'investissement personnel n'a pas pour contrepartie une certaine sécurité. Il faut être prêt à la fois à s'engager et à se désengager. Difficile dans de telles conditions d'espérer que les salariés puissent trouver dans le travail les moyens de se projeter comme pleinement intégrés à la société, d'autant que l'individualisation des salaires, l'avancement au mérite, la diversification des statuts, encouragent une logique du chacun pour soi au détriment d'un sentiment de solidarité entre employés. Voilà pourquoi c'est dans le domaine des conditions de travail, qu'on trouve les projections d'avenir les plus négatives, chez les Français. Interrogés par la Sofres en février 2006 sur leur vision de l'avenir dans 10 ans, les sondés soutiennent des scénarios noirs et déstabilisateurs concernant l'emploi. 95% pensent qu'ils devront certainement ou probablement changer plusieurs fois de métier dans leur vie, 91% pensent qu'ils devront déménager pour des raisons professionnelles, 90% qu'ils devront travailler plus longtemps et partir à la retraite plus tard, 87% que le travail précaire se développera avec un risque accru de chômage, 76% la généralisation du travail à temps partiel.

La Fondation pourrait se donner pour mission d'entretenir un débat sur les limites, du point de vue collectif et de la fragilisation psychique globale des salariés, de « l'idéologie gestionnaire », alors même que les gains de productivité qu'elle procure, rendent ses carences pour le lien social difficilement perceptible

17. Gaulejac, Vincent de, *La société malade de la gestion*, Paris, Seuil, 2005.

pour ses promoteurs. Alimenter un débat pour passer de la gestion des ressources humaines à une gestion humaine des ressources pourrait s'avérer indispensable pour l'entretien des conditions favorisant le lien social, via l'entreprise. La Fondation a vocation à cet égard, à souligner le rôle irremplaçable de l'entreprise dans l'entretien de ce qui peut faire lien dans notre société, et donc à rappeler aux chefs d'entreprise qui l'ignoraient encore leur responsabilité en la matière. Parmi les « nouvelles citoyennetés » que la Fondation entend valoriser, la mise en évidence du potentiel intégrateur de l'entreprise citoyenne devrait occuper une bonne place.

C/Le lien social par la famille et son affaiblissement

La famille a en partie cessé d'être une institution sociale régie par des conventions majoritairement acceptées, en raison de son ouverture aux logiques égalitaires et affectives. La famille est devenue une affaire perçue comme exclusivement privée, fondée sur un regroupement volontaire, donc susceptible de cesser à tous moments, et reposant sur une procréation choisie et limitée, au point qu'on peut parler d'une « désinstitutionnalisation de la famille¹⁸ ». Cela signifie que la famille cesse d'être une des institutions sur laquelle repose le maintien du lien et de l'ordre social. Selon la formule de l'historien de l'éducation, Antoine Prost, « La famille ne socialise plus ». Marcel Gauchet explicite le sens de cette formule. « La socialisation désigne sous cet aspect le processus par lequel on apprend à se regarder comme un parmi d'autres. Apprentissage cognitivo-symbolique de l'anonymat de soi, de cette distance radicale, de cette excentration qui vous rend capable de vous dire : « il s'agit en l'occurrence de moi, mais ce pourrait être n'importe qui d'autre ». Apprentissage de l'abstraction de soi qui crée le sens du public, de l'objectivité, de l'universalité, apprentissage qui vous permet de vous placer au point de vue du collectif, abstraction faite de vos implications immédiates. [...] S'il est un trait caractéristique de la personnalité ultra-contemporaine, c'est précisément l'adhérence à soi. [...] Nous assistons à un déclin saisissant de la dimension du public dans nos sociétés¹⁹ ». Pour Marcel Gauchet, cet état de fait montre que nos sociétés ont basculé dans « un individualisme de déliaison, où l'exigence d'authenticité devient antagoniste de l'inscription dans un collectif ». Ce que le sociologue Nicolas Herpin traduit dans une formule paradoxale : « l'individualisme familial », c'est-à-dire la volonté d'affirmer « l'autono-

mie de la cellule familiale autour du couple » associée au rejet « de l'intrusion uniformisante des institutions religieuses, idéologiques ou politiques²⁰ ».

Or ce qui fait lien dans les cultures reposant sur la tradition, c'est l'existence de modèles qui ne découlent pas d'abord des pratiques singulières de chacun, mais qui sont posés là avant, qui précèdent les individus et dans lesquels une grande majorité se reconnaît, en acceptant l'héritage. Le respect de règles, de conventions, est une façon d'affirmer que le social nous préexiste, que nous reconnaissons qu'au-delà de notre personne, de nos desiderata, existe un univers de sens bâti pour assurer un vouloir vivre en commun, qui implique le « sacrifice » de renoncer à la satisfaction, la plus immédiate possible, de tous nos désirs. Or, « c'est le consentement à cette antériorité qui rend possible un espace organisé de coexistence. En mettant des formes en œuvre, je reconnais et je pose que la société est avant et au-dessus de moi, que la règle qui m'associe à d'autres est hors de moi, indépendante de moi²¹ ». À titre d'hypothèse heuristique, le philosophe dégage « trois âges de la personnalité ». Dans sa description, l'individu contemporain serait le premier « à vivre en ignorant qu'il vit en société ». Il l'ignore au sens où « il n'est pas organisé au plus profond de son être par la précedence du social et par l'englobement au sein d'une collectivité, avec ce que cela a voulu dire, millénairement durant, de sentiment de l'obligation et de sens de la dette ». L'individu contemporain serait donc celui pour lequel, « il n'y a plus de sens à se placer du point de vue de l'ensemble²² », d'où l'envahissement de l'espace public par l'affirmation des identités particularistes et privées.

Les principes qui prévalent dans la famille contemporaine vont dans ce sens. La volonté de fonder le couple sur les sentiments vrais a pour contrepartie la fragilisation du lien et la multiplication des divorces, au détriment de la stabilité. Difficile d'imaginer une forte continuité éducative et socialisatrice dans ce contexte, et le choix de la déliaison, assumée comme tel, affiche clairement la suprématie du libre choix individuel sur les obligations de couple contractées à la naissance d'un enfant. La logique égalitariste s'est également diffusée dans l'éducation. Après la revendication d'égalité entre homme et femme au sein du couple, ce sont les enfants qui ont acquis des droits, faisant de ce qui était perçu comme des obligations éducatives, un terrain de négociation, voire de démission parentale, au nom souvent de l'idéal d'épanouissement personnel dû à l'enfant. Dans ce modèle, si les parents ne sont pas en mesure d'incarner une forme de loi et de contrainte extérieure aux désirs de l'enfant, on voit bien que la

18. Roussel, Louis, *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob, 1989.

19. Gauchet, Marcel, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, p. 244.

20. Herpin, Nicolas, « La famille : tolérance et différence », in Bréchon, Pierre (dir.), *Les valeurs des Français*, Paris, A. Colin, 2003, p. 87.

21. Gauchet, M., *op. cit.*, p. 247.

22. *Ibid.*, p. 254.

cellule familiale ne peut que faiblement servir de relais à l'imposition de normes socialisatrices extérieures, imposées et non négociables. Enfin, la question des liens de solidarité intergénérationnelle se pose aussi. Dans une étude récente sur les phénomènes de paupérisation en Europe, Serge Paugam a mis au jour l'existence de modèles différents de traitement du chômage, propres à limiter les risques d'exclusion sociale en cas de chômage prolongé²³. Selon ses analyses, il existe un « modèle public individualiste », qui fait que les chômeurs bénéficient d'un haut niveau de protection sociale, qui leur permet de se maintenir à l'écart de l'exclusion totale (essentiellement en Europe du Nord). Un autre modèle (dans le sud de l'Europe) est « familialiste ». Le chômeur est considéré comme ayant un droit à partager les ressources de sa famille pendant la période où il est en difficulté. Le maintien de liens de filiation assez forts, notamment dans les catégories populaires, protège alors contre les risques de disqualification sociale en garantissant aux chômeurs une forme de sociabilité. Serge Paugam identifie un modèle mixte, qu'il appelle de « responsabilité partagée » et qui lui semble représentatif des cas français et allemands notamment. Une protection publique est prévue mais diminue assez vite, faisant porter sur les familles un soutien éventuel à moyen et long terme. Ce rôle résiduel donné à la famille indique qu'on ne considère pas comme « naturel » que la famille ait à assumer une responsabilité forte de solidarité. La responsabilité morale et institutionnelle de la famille étant mal définie a priori, alors que les contraintes financières de l'assurance chômage et la suspicion de voir un individu aidé préférer le chômage à l'emploi limitent les conditions de couverture du risque chômage. C'est dans un tel contexte, selon ce sociologue, que les chômeurs risquent le plus d'être confrontés simultanément à la pauvreté et à la rupture des liens sociaux.

Ces constats ne doivent pas nourrir une nostalgie de l'âge d'or de la famille idéale. L'évolution des mœurs et des mentalités ne permet pas d'envisager un retour en arrière, sans même discuter du fait de savoir si cela est enviable. On peut appeler en revanche, à une réflexion sur la manière de renforcer quelque peu le lien de parentalité et sur l'organisation du droit de la famille ou fiscal, afin de donner toutes les opportunités de maintenir les solidarités intergénérationnelles notamment.

D/La crise du lien politique

L'idéal traditionnel de la représentation induit un lien assez direct entre un organe politique et un certain état de la structure sociale. Cela présuppose donc

une sociologie implicite des constituants de base de la structure sociale, qui s'organiseraient collectivement pour désigner leurs représentants. Face à l'indistinction sociale qui gagne du terrain, ce schéma représentatif entre en crise, en affectant tant l'offre que la demande. De plus en plus d'individus et de ce qui reste des classes sociales peinent à trouver un représentant collectif (parti, syndicat...) dont ils se sentent proches et par lesquels ils se savent défendus, et inversement ceux concourant au suffrage peinent à identifier clairement des cibles collectives qui leur permettraient d'ajuster aux milieux leurs discours avec des chances raisonnables de succès. Sur le plan stratégique, cela implique sans doute de revoir considérablement les tactiques de ciblage du marketing électoral. Mais au niveau politique, l'enjeu est plus grave. C'est la capacité de gouvernance qui est fragilisée, ainsi que l'aptitude des forces politiques à représenter et faire vivre des collectifs. Si les gens se reconnaissant de moins en moins dans des identités collectives, si les politiques peinent de plus en plus à incarner une montée en généralité possible à des situations spécifiques, des problèmes personnels, alors on ne peut guère s'étonner d'assister à un rétrécissement des domaines de la lutte, autour d'un thème, d'une part, à la valorisation des éléments d'identification visibles et apparemment non construits, d'autre part (couleur de peau, sexe, stigmates physiques divers...). Comme le soutient Ulrich Beck, « Il est de plus en plus fréquent de voir apparaître des lignes de conflit durables à propos des caractéristiques « imposées » qui continuent à être liées à des discriminations : la race, la couleur de la peau, le sexe, l'origine ethnique, l'âge, les handicaps physiques. Dans ce contexte d'individualisation avancée, ces inégalités sociales « quasi naturelles » se prêtent tout particulièrement à l'organisation et à la politisation en raison de leur caractère incontournable, de leur stabilité dans le temps, de leur incompatibilité avec le principe de performance, de leur concrétude, ainsi qu'en raison des processus d'identification qu'ils autorisent²⁴ ».

Revenons maintenant sur quelques aspects marquants de cette crise du lien politique.

1. La complexité du pilotage politique

Le pilotage politique est des plus difficiles dans les sociétés contemporaines, à haut niveau de complexification sociale. C'est tout le mérite du politologue Yannis Papadopoulos de le souligner, mais sans acrimonie. Il pointe ainsi la fragmentation de nos sociétés renforce les demandes de reconstitution de cohésion sociale par le système politique, alors même que cet éclatement rend sa tâche plus difficile que naguère. La solution qui consiste à déléguer au privé ou au secteur associatif certaines de ses missions ne reste légitime que si l'État est en mesure de les contrôler, alors même que

23. Paugam, Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 2005.

24. Beck, U., *op. cit.*, p. 215.

ce sont précisément ses faiblesses à intervenir qui expliquent cette délégation. La complexification de l'appareil d'État pour s'adapter à la complexité globale peut accroître les problèmes de coordination institutionnelle et rendre plus difficile une prise de décision qui pourra pourtant être ainsi mieux informée. La nécessité de mobiliser des savoirs et des ressources cognitives toujours plus précises et importantes, met le décideur face aux incertitudes inhérentes aux débats scientifiques, et peut le conduire, justement du fait de la complexité des problèmes, à se rabattre sur des pratiques familières et des schémas d'intervention simplifiés. Voilà pourquoi l'auteur conclue en ces termes : « Devoir contrôler, maîtriser, dominer le risque et l'incertitude, mais en même temps être amené à les accepter, à composer, à s'en accommoder : c'est là une tension fondamentale du pilotage des sociétés complexes. Le contrôle mutuel des différents sous-systèmes qui composent nos sociétés ne peut qu'être imparfait, partiel et sélectif. De sorte qu'il est inutile de développer des attentes excessives même à l'égard d'instruments d'action supposés être particulièrement adéquats dans de tels contextes²⁵ ». À travers ces propos, on voit se dessiner une des dimensions majeures du malaise politique, ce que nous appellerons la crise de l'imputation. Le principe fondamental d'un candidat au suffrage universel est d'en appeler aux électeurs au nom d'une capacité d'agir différente de ses concurrents. Le candidat se pose en détenteur d'un pouvoir de faire, s'imputant ensuite la responsabilité des évolutions socio-économiques constatées, une fois élu. La réduction de nombreuses marges de manœuvre des hommes politiques, dans une société complexe et insérée dans un carcan de contraintes, met en cause la possibilité d'imputation et donc la croyance dans l'utilité du vote. L'étai se resserre alors sur les candidats. Dans une mâchoire : la reconnaissance des limites au principe d'imputation, au risque de voir les électeurs se détourner du vote, dans une logique du à quoi bon. Dans l'autre mâchoire : l'affirmation maintenue du principe d'imputation, mais au risque d'être démenti par les faits et de décevoir pour forfanterie. Dans ce contexte, le politologue Stéphane Rozès dresse un constat implacable pour les politiques. À force de mettre en avant l'existence de contraintes extérieures pour justifier leurs actions souvent impopulaires (mondialisation, construction européenne, concurrence économique), les élus de tout bord renforceraient un sentiment de négation de l'utilité du politique, alimentant le pessimisme ou le sentiment de déclin du pays, puisque son élite dirigeante n'arriverait plus à piloter la société qu'à l'aune de l'adaptation imposée par le monde extérieur. Du coup, écrit-il, « tout se passe comme si les dirigeants s'étaient pris au piège de leurs propres discours et en étaient arrivés à éluder la question des finalités. La gestion des moyens a pris le pas sur le service des fins. [...]

25. Papadopoulos, Yannis, *Complexité sociale et politiques publiques*, Paris, Monchrestien, 1995, p. 145.

Ainsi lorsque surviennent les crises, les gouvernants prétendent au monopole du possible, esquivent la question du souhaitable²⁶ ». Sans doute est-ce dans un retour à une réflexion sur le sens de l'action, sur la définition des objectifs globaux de notre société, en incitant les citoyens à prendre en mains une vraie réflexion sur notre devenir commun, que le politique peut trouver le moyen de sortir de l'étai décrit plus haut, à moins de se contenter d'une action hyper pragmatique et limitée à un ou deux objectifs relativement quantifiables. Le passage qualitatif de l'intersubjectivité vers des significations communes a été assuré par des « institutions de sens » selon l'heureuse expression du philosophe Vincent Descombes, capables de fournir des récits explicatifs. La question est désormais de savoir « s'il existe encore véritablement des institutions de socialisation du sens susceptibles de permettre aux individus de surmonter le fait qu'ils ne sont plus capables de s'appréhender comme membres d'une société²⁷ ».

2. La politique sous de multiples pressions temporelles

Pour l'activité politique, la question temporelle est devenue cruciale dans un contexte généralisé d'accélération. Le tempo des politiques publiques correspond au temps long, celui de l'action et des réformes, dont les résultats ne seront pas immédiatement visibles, voire excéderont la durée d'une législature. Un pouvoir ne peut donc pas toujours s'en prévaloir pour son bilan. Face à ce temps long, le tempo électoral, celui du moyen terme, borné par le retour de chaque échéance électorale. Il oblige à agir durant ce laps de temps, à produire des résultats ou à élaborer un nouveau programme. Il représente une pression relative, car il est marqué à son point d'achèvement par une sanction potentielle, mais il laisse aux gouvernants quelques marges de manœuvre. À ce diptyque classique est venu s'ajouter, avec le développement des médias de masse, le tempo médiatique et sondagier. Il est quotidien ou presque, sollicitant des prises de parole régulières, obligeant les élus à prendre position, à déclarer, parfois même avant d'avoir pu acquérir des certitudes, avoir procédé aux vérifications minimales. En témoigne l'affaire de la pseudo-agression du RER durant l'été 2004 dénoncée par ce qui se révéla être finalement une mythomane, mettant ainsi en porte-à-faux les plus hautes autorités de l'État, intervenues dans les heures suivantes pour condamner le fait.

Ces pressions temporelles, faites d'hyperactualisation du présent, selon la terminologie des économistes, affaiblissent fatalement la place consacrée au passé dans le catalogue des ressources de légitimation. La

26. Rozès, Stéphane, « Aux origines de la crise politique », *Le Débat*, n° 134, mars 2005, p. 16.

27. Laïdi, Z., *op. cit.*, p. 139.

raison instrumentale domine notre conception actuelle du temps au profit d'une valorisation d'un « présent autarcique », selon l'expression éclairante de Zaki Laïdi, coupé de nombreuses références au passé et incapable de projections dans un futur qui justifieraient de différer la satisfaction de nos désirs immédiats. « L'obsolescence radicale du passé est la marque essentielle du temps mondial²⁸ ». Et dans un univers au futur incertain, où le discours dominant demande d'assumer la flexibilité, l'adaptation régulière aux évolutions imprévisibles, on ne peut s'étonner de voir décliner la proportion de ceux qui jugent que la patience et le sens du sacrifice sont des valeurs cardinales. En matière de consommation, d'engagement citoyen, d'attente politique, les citoyens en viennent à privilégier la satisfaction immédiate, à juger des programmes sur ce qu'ils peuvent changer concrètement ici et maintenant, à sanctionner rapidement du fait d'une réduction drastique de la période d'attente de résultats. Le politique, qui est là pour donner du sens, voit sa capacité à le faire durablement affaibli dans un environnement temporel aussi défavorable.

3. La perte de confiance dans les élites politiques

Le constat est connu, mais il faut autant y revenir, car une réflexion sur les innovations à apporter en matière de vie politique ne peut reposer que sur un diagnostic partagé et explicite. De nombreux griefs sont associés au fonctionnement actuel de la vie politique française, abordons les brièvement.

Les sondages indiquent de façon très régulière et convergente que seul un Français sur 4 environ déclare se sentir « bien représenté par un leader politique » ou « un parti politique ». Les chiffres vont en diminuant. En 1989, 39 % des sondés se déclaraient bien représentés par un parti, contre 28 % en 2002, et on passe de 35 % à 26 % pour un leader politique. La perception d'un décalage entre les perceptions et modes de vie des élites, notamment politiques, mais aussi économiques (parachutes en or, salaires jugés mirobolants...) et les Français « ordinaires » n'est pas seulement le fruit d'une mentalité égalitariste bien hexagonale, elle repose sur une sensation de communauté de destin non partagée, les « gens d'en haut » étant perçus comme non soumis à l'insécurité sociale ambiante. En dépit de leurs efforts faits pour rester proche du terrain, au contact de leurs électeurs, les hommes politiques sont majoritairement perçus comme enfermés « dans leur monde », comme « ne comprenant pas les gens comme nous », « ne vivant pas ce que l'on vit ». Sans doute est-ce lié au sentiment largement répandu que les hommes politiques sont « protégés » (salaires confortables, cumul de mandats, inscription de leurs mandats dans la durée). Ce n'est évidemment pas le cas de tous

les élus de la République, mais en la matière, les plus visibles, les plus connus, donc les plus stables, servent d'étalons pour le jugement des citoyens. Ce sentiment de décalage est renforcé, dans une frange de l'opinion, par les discours que peuvent être amenés à tenir les dirigeants politiques, célébrant la nécessaire mobilité et flexibilité des travailleurs, alors que leur propre position personnelle et statutaire semble promise à la stabilité. À cet égard, on ne peut que souligner le danger électoral qu'il y aurait à satisfaire une revendication qui circule depuis un moment désormais, sur le statut de l'élu. L'intention est louable, elle vise à modifier les conditions d'accès à la candidature politique, en évitant par exemple une surreprésentation des fonctionnaires, dont le retour à l'emploi est garanti après la perte d'un mandat. Mais le prix à payer pourrait s'avérer aussi désastreux que lors de l'amnistie voulue par Michel Rocard au nom d'une logique bien compréhensible de remise à zéro des compteurs, avec l'édiction de nouvelles règles sur le financement des partis. En effet, le sentiment du « deux poids, deux mesures » pourrait s'imposer et alimenter des réflexes populistes de rejet de la politique. Satisfaire des revendications de plus grande sécurité professionnelle par l'obtention d'un statut protecteur de l'élu, à l'heure où beaucoup s'inquiètent du climat d'insécurité professionnelle qu'ils vivent concrètement ou appréhendent d'avoir à vivre un jour, peut se révéler impossible à justifier, autrement qu'en alimentant un sentiment d'autisme de la « classe politique ». Difficile donc de soutenir l'une des propositions du rapport remis au Président Debré, par le député Jérôme Chartier en avril 2004, préconisant de faire de l'élu un salarié protégé durant ses mandats et pendant les six années suivant l'expiration de son dernier mandat. En revanche, l'idée de limiter dans le temps, le cumul d'un même mandat est un facteur de renouvellement de la vie politique et qui donne à voir aux électeurs, l'application à eux-mêmes des préconisations des hommes politiques sur la nécessité de se préparer à changer plusieurs fois de travail dans une vie.

Si les individus continuent de devoir forger des coalitions sociales et politiques pour voir leurs revendications aboutir, s'ils ont besoin de s'allier pour sortir de l'impuissance sociale où peut les conduire leur isolement lié à leurs existences individuelles autonomes, ces alliances sont de plus en plus souvent de circonstance et ne sont pas favorables au militantisme partisan ou syndical. Les militants des partis sont de plus en plus vieux et rares. Le sentiment d'être mal représentés par un parti ou syndicat est très majoritaire. En août 2000, 70 % des sondés se disaient mal représentés par un parti, 74 % par un leader politique, 78 % par un syndicat²⁹. Et pour ceux qui déclarent une préférence pour un parti, le potentiel de mobilisation est très faible. 23 % seulement se disent prêts à assister à une réunion

28. Laïdi, Z., *ibid.*, p. 111.

29. Sondage Sofres, août 2000, pour un groupe de journaux de province.

organisée par ce parti, 9 % à y adhérer, 4 % à lui donner de l'argent ou à distribuer des tracts pour lui, mais surtout 53 % déclarent n'être prêts à rien faire pour le parti dont ils se sentent proches. Dans le cadre d'une mobilisation, les regroupements sont donc le plus souvent éphémères, spécialisés et hétérogènes, avec des individus venant d'horizon divers, qui se sépareront éventuellement aussi vite qu'ils se sont associés, phénomène que Marcel Gauchet appelle « intermittence de la mobilisation », redoublée d'une intermittence du vote selon les données de l'INSEE³⁰. Et on assiste à la hausse de la légitimité des modes de participation protestataire (grève, pétition, boycott, manifestations...) sur des enjeux ponctuels pour lesquels on est directement concernés.

La montée de la participation non conventionnelle, y compris chez ceux qui se disent de droite, réputés plus conservateurs ou légitimistes, touche notamment les plus diplômés et les catégories supérieures. Dans l'enquête de 1999 sur les valeurs des Français, on découvre ainsi que ceux qui ont au moins commis deux actes protestataires sont les plus nombreux chez les cadres supérieurs et professions libérales (55 %) puis viennent les professions intermédiaires (48 %) et les agriculteurs (47 %) contre seulement 29 % chez les artisans et commerçants, et 31 % pour les ouvriers. Pour la tranche des plus hauts revenus du chef de famille, l'indice de participation protestataire atteint 60 %, contre 30 % chez les plus bas revenus. On assiste donc à une forme de banalisation de cette culture de l'action politique directe, moins liée qu'avant à une culture de gauche. Ce phénomène plaide en défaveur de la thèse d'un repli sur la sphère privée, lié à une forte dépolitisation. Tout au contraire, les protestataires sont aussi plus politisés que la moyenne des citoyens, ils parlent plus de politique avec leur entourage, votent plus fréquemment, émettent un jugement positif sur la démocratie. Cela signifie que l'on a assisté à un élargissement du répertoire d'action des citoyens, et qu'il appartient à un parti désormais d'en tenir pleinement compte pour retrouver des moyens de mobiliser que le militantisme traditionnel ne fournit plus. Il est à noter que la même évolution se constate en Europe, selon les enquêtes conduites en 1995 par Richard Topf. Fort de ces constats, en croisant le niveau de participation politique constatée avec le niveau de politisation déclarée, on peut bâtir une typologie dégageant 5 catégories de Français, comme l'a fait le politologue Pierre Bréchon.

Les apathiques (12 %), qui ne montrent aucune forme d'intérêt et de participation politique³¹.

Les distants (30 %) qui font preuve soit d'un mini-

num de politisation soit d'un minimum de participation, et ne peuvent donc être considérés comme totalement apathiques.

Les activistes (17 %) qui restent faiblement politisés mais ont déjà manifesté en acte leurs orientations politiques, sans doute entraînés par leur entourage dans une action collective.

Les contemplatifs (19 %) qui présentent le profil inverse, ils sont fortement politisés mais ils n'éprouvent pas le besoin de les manifester dans l'action, dans l'engagement.

Enfin, les impliqués (22 %) qui sont à la fois politisés et actifs.

On peut synthétiser cette cartographie politique des Français sous forme du schéma suivant.

Typologie politique en fonction des indices de participation protestataire et de politisation

	PARTICIPATION PROTESTATAIRE			
Politisation	Aucune	Un	Deux	Trois
Aucune	APATHIQUES 12 %		ACTIVISTES 17%	
Un	DISTANTS 30%			
Deux ou trois	CONTEMPLATIFS 19 %		IMPLIQUÉS 22 %	

(Source : Enquête *Valeurs des Français*, 1999)

30. Héran, François, « Les intermittences du vote. Un bilan de la participation de 1995 à 1997 », *Insee Première*, n° 546, septembre 1997. Clanché, François, « La participation électorale au printemps 2002. De plus en plus de votants intermittents », *Insee Première*, n° 877, janvier 2003.

31. Bréchon, Pierre, « L'univers des valeurs politiques », in Bréchon, P. (dir.), *Les valeurs des Français*, Paris, A. Colin, 2003.

L'ensemble des évolutions sus-décrites contribue à reconfigurer la vision dominante que la société a d'elle-même. À une opposition traditionnelle entre le social et le capital (qui a longtemps plus ou moins recouvert le clivage gauche/droite), vient s'ajouter (se substituer?) une nouvelle représentation opposant le haut et le bas. Le bas est selon les Français composé de ceux qui comme eux (du cadre à l'ouvrier, du salarié du privé à celui du public, et parfois même des cadres) se disent incertains quant à leur avenir. Ceux d'en haut, les élites donc, sont perçus comme assurés de leur devenir social, auraient les moyens de se protéger et vivraient repliés sur eux-mêmes. S'y retrouvent plus ou moins selon les citoyens, les financiers, les politiques, les hauts fonctionnaires, les professionnels des médias, les chefs de grandes entreprises.

Cette vision par trop simpliste et binaire du monde social doit pour autant être prise au sérieux. D'abord parce qu'elle produit des effets réels, dans les discours ordinaires et dans certaines traductions politiques qui en sont données et qui connaissent certains succès électoraux. Ensuite, parce que cette vision repose quand même sur un fond de vérité sociale, en mettant au cœur de la stratification sociale la position de chacun face aux incertitudes, face aux risques sociaux. C'est cette piste qu'explore avec finesse le sociologue Danilo Martuccelli. Il constate que la plupart des parcours sociaux tendent à s'individualiser et donc à se complexifier, ne serait-ce qu'à cause de la multiplication des expériences de fragilisation statutaire, ou des possibilités ou obligations de bifurcation. Il reste bien sûr quelques positions sociales où la programmation des étapes de la vie est possible, pour le meilleur ou pour le pire, mais c'est souvent aux extrêmes qu'on les rencontre. D. Martuccelli dont l'objectif est de retrouver une lisibilité du social en identifiant les *Grammaires de l'individu*, arrive à distinguer au milieu de cette nouvelle indétermination du social, et de « manière schématique » quatre grandes positions structurelles, qui se définissent par le jeu de position entre le global et le local, par le croisement entre placement et rentabilité dans la compétitivité économique d'une part et protections institutionnelles de l'autre, par le nombre et la nature des connexions sociales disponibles et la capacité à garder ou non un contrôle actif sur ces connexions, d'un point économique ou politique. De cette analyse croisée, il ressort la catégorisation suivante :

1. les compétitifs, placés dans des secteurs hautement productifs et jouissant d'importantes protections;
2. les protégés, que le statut (par exemple, les

fonctionnaires) ou le type d'activité (par exemple certains métiers dans le tertiaire) mettent, temporairement, à l'abri des secousses les plus directes de la mondialisation;

3. les précaires, des groupes que le type d'activité, ou la productivité ou encore la qualification, ne mettent pas à l'abri de la concurrence mondiale et dont la précarité du contrat de travail fait une des principales variables d'ajustement économique;

4. les exclus, de véritables « sureffectifs » de l'économie placés en bas de la double hiérarchie : ils sont pauvres et exposés sur le registre des rapports de production, ils sont de moins en moins protégés par les mécanismes de redistribution et de transfert qui bénéficient surtout aux groupes qui disposent de ressources politiques importantes.

Mais, s'empresse-t-il d'ajouter pour complexifier davantage cette schématisation quadripolaire, « ce double système structurel constitue un niveau à la fois nécessaire et insuffisant d'analyse. [...] Les positionnements hybrides s'accroissent, et les acteurs peuvent connaître de manière simultanée et contradictoire, des mobilités ascendantes et descendantes dans divers domaines sociaux. Dans bien des situations, par exemple, il n'existe plus vraiment de frontière claire entre les salariés placés définitivement du « bon » et du « mauvais » côté puisque les frontières entre le noyau dur et la périphérie de l'emploi sont souvent mouvantes et floues, et les conditions de passage de l'un à l'autre redéfinies en permanence³² ».

Dans ce contexte de redistribution des positions sociales, l'idée de progrès est mise en cause. Est atteinte, la conviction profonde – sur laquelle la société française a reposé depuis la seconde guerre mondiale – que le progrès est continu et que chaque génération connaîtrait un sort meilleur que la précédente. Selon un sondage CSA *Enjeux les Échos* de janvier 2004, si 76% des sondés estiment que leurs « conditions de vie sont meilleures que celles de leurs parents », ils sont 55% à penser que « celles de leurs enfants seront moins bonnes ». Ce défaut de projection positive dans l'avenir est un symptôme inquiétant qui peut même devenir pour les politologues un indicateur sociopolitique d'explication du vote, notamment en ce qui concerne l'Europe.

Ce phénomène d'individualisation a pour corollaire le report de responsabilités illimitées sur l'indi-

32. Martuccelli, Danilo, « Pour une sociologie de l'individualisation », in Martuccelli, D., Caradec, V. (dir.), *Matériaux pour une sociologie de l'individu*, Lille, PU du Septentrion, 2004, p. 301.

vidu et donc sa fragilisation sociale et psychique, ce qui « conduit à cette face sombre de la subjectivité qu'est l'impuissance psychique (dépression, inhibition, stress...). Ce report est sans doute l'un des principaux ressorts de cette plainte multiforme qui prend aujourd'hui tant de place dans l'Hexagone. Il structure la tournure des questions identitaires, stimule les peurs qui parcourent la société française et accompagne la montée en flèche de la sensibilité à toutes les souffrances psychiques, privées, professionnelles ou autres »³³. L'individu soumis aux incertitudes quant à une projection stable dans le futur, et placé face à ses responsabilités, en étant décrété maître de son destin, n'est pas forcément prêt à assumer une telle responsabilité, du moins sans dégâts psychologiques. « L'homme flexible est un homme fragile³⁴ ». Dans un univers qui change très vite, où l'on demande à tous d'être le plus réactif possible, « certains temps sociaux semblent trop courts par rapport aux temps de réaction, aux temps d'élaboration, de construction symbolique, nécessaires aux individus ». Construire sa vie implique une capacité à bâtir un projet cohérent que les événements obligent à ajuster parfois. On peut se demander si le changement socio-économique n'est pas si rapide désormais, qu'il prive de facto les individus les plus fragiles a priori de toute capacité d'adaptation dans un timing efficace. « Certains temps sociaux sont trop courts, trop rapidement mouvants, et certains espaces sociaux sont trop vastes pour que l'individu arrive à se les approprier. [...] On pourrait voir la mondialisation comme un nouvel élargissement des possibles, et pour certains groupes sociaux c'est ce qu'elle est. Mais pour beaucoup d'individus, elle n'apparaît pas comme l'ouverture d'un nouvel horizon, mais comme l'irruption d'une réalité menaçante et incontrôlable dans ce qu'ils considéraient comme leur espace propre. Les possibilités d'action autour de soi se perdent, en effet, dans les méandres de mécanismes si vastes et si complexes qu'ils sont incompréhensibles³⁵ ». À cet égard, le raisonnement macroéconomique ne peut suffire à convaincre les salariés. Esther Duflo, professeur d'économie au MIT, rappelait dans une tribune que la peur des ouvriers était justifiée³⁶. Dressant le bilan du Free Trade Agreement signé en 1989 entre les États-Unis et le Canada, il constate que les secteurs avant protégés par des tarifs douaniers, ont connu une augmentation conséquente de la productivité mais aussi le plus de perte d'emplois sauf chez les cadres, et les salaires de ceux restant ont légèrement crû. « La peur des ouvriers des secteurs potentiellement affectés a donc des fondements aussi réels que l'enthousiasme des experts. Ils

paient de manière disproportionnée le coût des réformes dont ils ne sont pas les bénéficiaires directs. [...] Il est vain d'opposer les bénéfices à « long terme » aux coûts à « court terme » si ceux qui en paient les coûts ne sont pas dédommagés ».

Le politique se doit donc d'apporter des réponses à cet état de fait et de mettre en forme ces inquiétudes, mais pas en encourageant une vision fantasmagorique des menaces. En effet, le politique « n'a pas pour fonction de répondre à toutes les demandes, ni de se laisser prendre uniquement dans les filets de leur urgence, mais de les traduire pour offrir des perspectives d'action compréhensibles par l'opinion et pour permettre aux gens de prendre en charge personnellement leurs problèmes³⁷ ».

Examinons donc maintenant ce que le politique peut proposer, comment il peut se positionner pour accompagner ces évolutions.

A/Répondre à une attente de politique

Face aux incertitudes, ce n'est pas un désintérêt global pour la politique qui s'exprime mais au contraire une aspiration à un plus grand interventionnisme politique en matière économique et sociale, afin d'apporter des protections dont chacun a bien compris que les lois du marché ne pouvaient plus offrir. Tout discours qui consisterait à avouer ouvertement une forme d'impuissance politique, comme l'a fait Lionel Jospin, en confessant que « l'État ne peut pas tout », entraîne inmanquablement une perte de crédit auprès d'une catégorie de la population qui porte ses espoirs dans l'État régulateur pour faire obstacle à certaines menaces. Une donnée de sondage témoigne de cette demande de politique. En novembre 2004, une étude Sofres-*Le Figaro*, montre que 62 % des personnes interrogées (contre 55 % en 1997) estiment que « les hommes politiques devraient avoir plus d'influence sur la vie économique et sociale », alors même que dès 1996 (sondage CSA-*La Vie*) une large majorité (64 %) estime que ce sont les marchés financiers qui « ont le plus de pouvoir aujourd'hui en France » contre 52 % pour les hommes politiques et 50 % pour les médias.

On peut d'ailleurs appliquer ce schéma interprétatif au vote contre le Traité constitutionnel européen et déjà sans doute contre le Traité de Maastricht. Une partie des tenants du non ne sont pas d'abord des eurosceptiques ou des souverainistes, mais bien des gens qui perçoivent l'Europe comme un facteur supplémentaire de démantèlement des pouvoirs d'intervention économique de l'État. Ils ne sont pas prêts du coup, à confier plus de prérogatives à l'échelon européen, sauf si ce niveau de décision signifiait à leurs yeux la possibilité

33. Ehrenberg, A., *op. cit.*, p. 309.

34. Coninck, Frédéric de, *L'homme flexible et ses appartenances*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 85.

35. *Idem*, p. 84.

36. « Mondialisation : la peur justifiée des ouvriers », *Libération*, 13 mai 2002.

37. Ehrenberg, A., *op. cit.*, p. 310.

d'offrir des protections nouvelles ou de retrouver un degré de protection global que le niveau national ne peut plus garantir, mondialisation oblige. C'est ce qui transparaît dans un sondage Ipsos d'avril 2005 sur la mondialisation. 60% des sondés feraient confiance à l'Union européenne pour contrôler les effets négatifs de la mondialisation, contre 37% qui s'en méfient. Et 47% pensent qu'actuellement, elle ne fait que renforcer les effets de la mondialisation.

Citons à cet égard, l'analyse du scrutin que propose le publicitaire de l'agence Euro RSCG, Bernard Sananes, sur son blog, le 30 mai 2005 : « Il y a quelques mois, nous avons publié une étude [auprès des cadres dirigeants, économiques et politiques] que nous avons intitulée « La société de défiance généralisée ». Le vote d'hier reflète bien ce constat d'une société en état de triple défiance : défiance du citoyen vis-à-vis des gouvernants, défiance du peuple vis-à-vis des élites, défiance de la société vis-à-vis d'elle-même. Mais comment ne pas voir aussi dans ce vote, l'angoisse d'une majorité de la population qui trouve que sa vie est de plus en plus dure. Plus dure en termes d'emploi, plus dure en termes de pouvoir d'achat, plus dure tout simplement en termes d'espérance. L'analyse de ce vote montre que cette angoisse, parfois cette révolte, est un sentiment présent dans toutes les couches de la société. De l'agent de la fonction publique à l'employé des services, de l'ouvrier à l'agriculteur, du chômeur au cadre moyen. Seuls les cadres supérieurs, les retraités, échappent à cette sinistrose. Traduction logique, seuls les grands centres urbains et les régions à forte dynamique économique, donnent la victoire au oui, même si partout les jeunes lui font cruellement défaut. [...] Mais ce vote par la participation qui rend incontestable sa légitimité, n'est pas un vote de désintérêt. C'est un vote qui attend – qui exige – des réponses, mais qui sonne comme un avertissement ».

B/Freiner les logiques d'externalisation généralisée

La logique libérale ne signifie pas égoïsme forcené, contrairement à la caricature qui en est souvent faite. Même dans l'esprit des pères fondateurs du libéralisme, comme Adam Smith, le libéralisme économique implique des régulations et se trouve encadré dans un cercle moral, où chaque acteur a conscience de sa part de responsabilité sociale dans le maintien d'un lien assurant le vivre en commun. Le grand mérite de l'économiste René Passet a été de remettre l'économie au sein de la relation avec l'écosystème, de montrer le lien entre toutes les parties prenantes à la vie biologique, humaine et sociale, alors que tendance lourde est à la différenciation et l'autonomisation des sphères d'activité. Dans un ouvrage de 1979, longtemps resté méconnu, *L'économie et le vivant*, cet économiste

– depuis largement récupéré par le mouvement alter-mondialiste Attac parce qu'il mettait au jour le fait « que le Tout ne peut être régulé par le seul sous-système du marché » – insistait sur la nécessité pour chaque sous-système de la sphère du vivant d'intégrer son niveau de responsabilité dans la préservation des conditions de reproduction du vivant (plantes, animaux, aliments, environnement, climat, capital humain). C'est donc dans la limite de contraintes liées à la reproduction du vivant que se situe pour lui le champ légitime du calcul économique. Du même coup, c'est avec un grand pragmatisme qu'il met en complémentarité et non en opposition centralisation ou décentralisation. « La décentralisation d'un système n'est concevable sans désarticulation et perte d'identité, que dans la mesure où elle s'accompagne de la maîtrise, par le Centre, de l'information et du pouvoir d'impulsion indispensables au maintien de la cohérence du tout. [...] Réciproquement, la centralisation qui se poursuit sans décongestion du centre par la périphérie s'achemine vers les limites de lenteur, de lourdeur et d'inefficacité au terme desquelles se profilent la paralysie et l'effondrement du système. Le problème n'est donc pas de savoir si on centralise ou si on décentralise tout (ce qui fait alterner la bureaucratie paralysante et l'incohérence anarchique), mais de déterminer ce qu'on centralise ou décentralise et à quel niveau.³⁸ »

Fonction de la politique est d'éviter ces externalisations, de dresser des cadres non pas qui obligent, mais qui définissent un cercle des impossibilités suffisamment large pour laisser en son sein, les acteurs évoluer avec de vraies marges de liberté. Les limites de ce cercle correspondraient au rappel du sens de l'intérêt général, afin d'infléchir un raisonnement auquel toutes les logiques sociales et économiques nous poussent aujourd'hui, à savoir la marchandisation des rapports sociaux et la prise en compte prioritaire voire exclusive de l'intérêt direct et immédiat de chacun, symbolisés par le fameux syndrome NIMBY (*Not In My Backyard*). On peut comprendre du point de vue d'un chef d'entreprise que trop de disponibilités laissées à un salarié pompier volontaire représentent un coût qu'il juge ne pas avoir à assumer, mais en même temps, tous les membres d'une société ont besoin de l'existence d'un corps de pompier volontaire, qui sert de variable d'ajustement à des interventions indispensables pour le bien collectif. La crise des vocations que l'on connaît aujourd'hui dans le corps des sapeurs pompiers volontaires est emblématique des limites collectives aux logiques d'externalisation généralisée. La course à l'efficacité, à la suppression de toutes les poches de sous-productivité – comme naguère une vision « énergivore » de la croissance, sans souci de préservation de notre environnement – conduit à isoler l'univers économique de son apport au bien public et de son

38. Passet, René, *L'économie et le vivant*, Paris, Payot, 1979, p. 233.

propre intérêt. À un niveau trivial, quel employeur peut savoir si le pompier volontaire de son entreprise ne sera pas un jour celui qui contribuera à sauver sa fille ou sa demeure, par son intervention. À un niveau global, il appartient à chacun d'assumer sa part de responsabilité dans l'entretien d'un corps de bénévoles mobilisables si besoin est. À une échelle macroéconomique, nul doute que l'appel irrégulier à un corps de bénévoles coûte moins cher à la collectivité et donc en impôts, que l'embauche à temps plein de pompiers, en nombre plus élevé que ce qui est requis pour les situations ordinaires, afin de faire face à des coups de feux ou à des urgences exceptionnelles. La fonction du politique est précisément de rappeler la nécessité à tous, de ne jamais totalement s'enfermer dans le développement autonome et maximal de sa logique, au profit d'une écoute constructive des logiques d'autrui et d'une acceptation d'une forme de participation au bien commun. Les travaux du sociologue Raymond Boudon ont bien démontré les mécanismes des effets émergents et des effets pervers, de ces sommes de raisonnements singuliers qui avaient tous leur rationalité propre et irréprochable, mais dont l'agrégation, du fait d'une reproduction par tous, produisait des effets non désirés voire contraires aux intérêts de chacun. La mission régulatrice du politique est là, dans l'identification des mécanismes d'effets émergents et pervers et dans leur prévention. La perversion résidant dans le fait que l'intervention étatique est elle-même productrice de possibles effets pervers, d'où la nécessité d'en user avec parcimonie et d'instaurer des systèmes de contrôle, sur le modèle de ce que peut faire la Cour des comptes ou les instances d'évaluation des politiques publiques par exemple.

Dans l'économie actuelle, les logiques de production sont de plus en plus soumises aux pressions financières de marchés financiers libres, internationaux, agissant en temps réel et vingt-quatre heures sur vingt-quatre par le jeu des fuseaux horaires. Ces évolutions justifient le diagnostic d'une importante mutation du capitalisme dans les vingt dernières années, tendant à favoriser un capitalisme financier et boursier au détriment d'un capitalisme managérial et prioritairement industriel. La libéralisation des marchés financiers et leur internationalisation sont venues adjoindre à une traditionnelle exigence de rentabilité, une contrainte temporelle forte, consistant à être rentable très vite et avec des taux de rendement très élevés. Ce tempo financier, dont le pouvoir de sanction est continu, capable de mouvements erratiques, accompagné d'une forte logique d'anticipation sur les décisions prises ou les résultats futurs, favorise une course effrénée à la rentabilité industrielle qui peut être préjudiciable au capitalisme lui-même. L'économiste Patrick Artus, directeur de la recherche et des études chez IXIS CIB, y voit les signes : « d'un capitalisme sans projet ». « Le fond du problème, c'est le niveau de rendement, au moins 15%, demandé aux

entreprises par les actionnaires. Avec de telles exigences, les grands groupes cotés n'ont plus la possibilité de faire des investissements normaux. C'est l'arrêt de la recherche, la renonciation à des projets à horizon long. La mondialisation fait croire un temps que ce type de rendement peut être obtenu. C'est un leurre³⁹. »

Dès lors, on peut mieux comprendre la perplexité des Français face aux logiques des marchés financiers internationaux (bulle spéculative, anticipations, montée des cours à l'annonce de plans de licenciements...) qui apparaissent en contradiction avec les comportements passés. Surtout, ces comportements alimentent la sensation d'une économie de Monopoly, déconnectée de certaines des missions de l'économie de production, à savoir un certain enrichissement de l'ensemble de la collectivité et la fourniture d'une activité utile pour une partie de la population. On en arrive alors à la situation absurde par rapport à la théorie libérale, où « la course du profit » est perçue par 78% des Français comme un « obstacle (c'est même le premier de tous) réel pour relancer l'emploi (contre 57% le manque de compétitivité des entreprises ou 42% la réduction du temps de travail, par exemple)⁴⁰. De plus, l'accélération des processus de concentration, d'investissements à l'étranger voire de délocalisation, les licenciements dans des entreprises qui génèrent pourtant du profit, au nom d'une anticipation des risques futurs, sont des facteurs qui déroutent une partie des salariés lorsqu'il s'agit d'établir des liens entre investissement personnel dans le travail et pérennité dans l'entreprise ou ascension possible de l'échelle sociale. Pour maintenir un niveau minimal d'adhésion des salariés et des citoyens au jeu de l'économie, la seule logique financière ne peut devenir l'alpha et l'oméga de toute décision. Le politique est légitime à représenter à ce titre une vision qui oblige à accepter d'autres logiques, complémentaires, du point de vue de l'intérêt général. C'est typiquement le cas en ce qui concerne des interventions au nom d'un « patriotisme économique », même si on peut discuter ensuite du contenu à donner à une telle expression. En conformité avec cette philosophie économique, l'Union patronale des mines, composante du MEDEF, a rappelé qu'il ne fallait pas dévoyer le CNE, au risque de le vider de ses potentialités et de braquer les salariés contre ce qui leur apparaîtra du coup comme une machine à précariser. Denis Gautier-Sauvagnac, le vice-président délégué de la Fédération de la métallurgie du MEDEF, parlait du CNE en termes « d'opportunité supplémentaire dans un pays où les entreprises ont peur d'embaucher ». Pour lui, « il vaut mieux être en CNE qu'au chômage ». Mais si des employeurs commencent à ne pas renouveler des contrats de travail temporaires de salariés, pour leur proposer ensuite un CNE durant un mois ou deux, et le transformer de facto et sciemment en CDD, cela représente un « dévoiement » de l'es-

39. Interview, *Libération*, 3 mars 2005.

40. Sondage Sofres de décembre 2005, pour *Lire la politique*.

prit du CNE selon M. Gautier-Sauvignac. Réclamer et obtenir des souplesses, des libertés dans la gestion des contrats de travail implique en contrepartie certains devoirs. Dans la société française, où le libéralisme économique n'a jamais pu se rendre populaire, la gestion patronale de l'emploi doit se faire suffisamment habile pour ne pas alimenter de façon caricaturale les clichés hostiles à tout assouplissement de la législation du travail. Un des problèmes à cet égard, devient une question d'image. Par définition, le journalisme va donner une pleine publicité aux cas limites, aux abus. La capacité du MEDEF à se dissocier publiquement des pratiques prédatrices (déménagement secret des outils de production, abus des contrats de travail précaires, détournement des possibilités réglementaires de flexibilité...) est un élément important pour faire émerger un consensus minimal autour de la nécessaire flexibilité. Ce cas nous confronte aux dangers de basculer dans ce que l'on pourrait appeler la face négative de l'individualisme par une forme d'enfermement d'en une quête immédiate et sans règle du profit, et qu'il faut savoir combattre, en responsabilisant tous les acteurs de la vie économique.

C/Réaffirmer l'attachement à un idéal de justice

Dans une perspective de forte individualisation, la justice devient un principe de régulation fondamentale. Au-delà des cris d'orfraies que l'on peut entendre sur l'américanisation de notre société relativement à la montée en puissance du recours aux tribunaux pour régler les différends sociaux, il faut surtout y voir le signe d'un inéluctable changement des principes dominants de régulation du social. Le droit apparaît en effet comme le plus à même de répondre à des aspirations à réparation que les individus n'arrivent plus à concevoir d'abord comme collectives, mais bien comme personnelles, même si des mobilisations judiciaires collectives existent encore et demandent même à être mieux reconnues officiellement. Or le système judiciaire est défaillant à bien des égards et les Français le vivent comme tel. Dans un récent sondage (Ipsos, pour la CGPME, 10 au 10 février 2006) 74% des personnes interrogées classent la justice au dernier rang des institutions en estimant qu'elle fonctionne mal. Bien au-delà de l'émotion suscitée par l'affaire d'Outreau, l'insatisfaction est chronique : les délais d'enquête sont extrêmement longs, l'application des peines laisse trop à désirer, le rendu de la justice relève souvent de l'abattage, les conditions d'incarcération conduisent trop souvent à renforcer la violence des détenus et leur auto-exclusion des cadres sociaux et moraux, le sentiment d'inégalité dans l'accès à la justice, selon que l'on est puissant ou misérable... Agir efficacement pour restaurer un lien de confiance dans la justice est sans conteste une œuvre de salubrité publique et

devrait être considéré comme une priorité politique. En effet, faisant cela, on n'agirait pas seulement sur les conditions de lutte contre la délinquance, on répondrait à une attente anthropologique fondamentale de nos sociétés modernes, celle d'une lutte contre les injustices et d'une égalité d'accès à une juste régulation des conflits et des écarts à la norme commune. Dans un ensemble social traversé par une crise des croyances collectives en des normes communes, la justice apparaît comme le lieu ultime de défense de ces normes. Redonner force à l'institution judiciaire c'est donc aussi réaffirmer la valeur de nos normes sociales tout en permettant d'en individualiser l'application, en fonction des situations, des juges, de l'appréciation variable de la gravité des faits. En même temps, l'amélioration des conditions de respect de l'idéal de justice ne passe pas nécessairement par le recours systématiquement au système judiciaire classique. Sans doute faut-il encourager un mouvement déjà existant de *déjudiciarisation* de nombreux contentieux, par transfert de responsabilités à des officiers de justice comme les notaires ou les juges de proximité, ou encore en renforçant le pouvoir de certaines instances de régulation. Une simplification de certaines procédures serait sans doute à envisager. La Fondation pour l'innovation politique possède d'ailleurs en son sein une cellule de réflexion sur la justice et sur le droit, affichant ainsi l'importance qu'elle accorde à ce thème.

D/Revaloriser la civilité

La citoyenneté passe par l'existence de formes respectées de civisme, liant les individus aux institutions mais aussi par des formes de civilité, reliant les individus entre eux. Le vouloir-vivre en commun, implique le respect d'un certain savoir-vivre, qui puise ses racines dans les pratiques civiles ordinaires et quotidiennes. Son existence signifie une volonté de trouver des accommodements avec autrui, de s'adapter à ses demandes justifiées, à lui épargner des actes inacceptables pour lui comme ils le seraient pour nous. C'est une sorte de règle minimale commune sans laquelle il n'y a aucune intelligence mutuelle possible. Philosophiquement, le chercheur Patrick Pharo a souligné toute l'importance de ce concept pour le maintien de la société. « L'espoir de trouver auprès d'autrui respect et considération et la découverte de certains signes, même ténus et insuffisants, de cette considération dans les civilités d'autrui est un facteur essentiel de maintien de l'ordre social. Les civilités gratifient les êtres humains et leur apportent la confirmation sans laquelle ils risqueraient de perdre leur confiance en eux-mêmes et dans le monde naturel et social. Les civilités, au minimum, miment la prise en considération et, dans le meilleur des cas, la réalisent⁴¹ ».

41. Pharo, Patrick, *Politique et savoir-vivre. Enquête sur les fondements du lien civil*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 94.

Et donc, pour l'auteur, les civilités sont « un instrument essentiel de l'ordre politique en faisant de chacun un adhérent plus ou moins consentant ou réticent non pas de l'Ordre avec une majuscule, mais de la série des autres, ceux avec lesquels il est régulièrement en contact et qui eux-mêmes font partie de l'ordre » (*idem*, p. 95). Pour ces raisons, il convient de lutter avec fermeté contre toutes les formes d'incivilité constatées au quotidien, en rappelant les vertus pacificatrices du respect ordinaire de règles de vie en commun. Par ailleurs, dans son rôle d'impulsion, l'État devrait sans doute veiller, par l'intermédiaire de tous ses représentants, à un scrupuleux respect de ces civilités dans leurs contacts avec les usagers et les citoyens. Il ne faut pas avancer honnêtement, céder à une *doxa* émolliente et culpabilisatrice, qui fait passer pour un « vieux schnock » celui qui a l'outrecuidance de rappeler des règles élémentaires du vivre en commun, comme la politesse, d'autant que sous couvert de banalité ses principes sont au fondement du lien social et donc politique. C'est sans doute au niveau de l'école, qu'un important travail est à réaliser, pour inverser une tendance lourde à marquer les civilités au sceau de la ringardise et du conservatisme.

E/Donner aux citoyens des moyens d'accès à la décision

Dans de nombreuses enquêtes sur les perceptions de la politique, les Français se plaignent de ne pouvoir influencer sur les orientations des gouvernants. Dans le baromètre sur la citoyenneté publié par la CIDEM, en février 2002⁴², 46 % des sondés déclarent qu'aucun événement particulier ne leur donne envie de s'engager. Et parmi ceux-ci, 44 % affirment que c'est parce qu'ils ont l'impression qu'on ne les écouterait pas et 38 % parce qu'ils ont l'impression qu'ils ne pourront pas changer les choses. On rejoint ici un constat plus global sur le sentiment profondément ancré chez une majorité de Français, interrogés depuis 1983 pour le Figaro magazine, selon lequel les hommes politiques ne se préoccupent pas de ce que pensent les Français. Le rapport est toujours favorable à ceux qui pensent cela. En 1983 : 51 -45 %, en 1990, 65-33 %, et en 2004, encore 56-43 %. L'impuissance à agir et à être entendu, associée à l'idée d'une rupture entre les élus et le peuple, provoque ce que l'on observe aujourd'hui : un retrait de la vie publique d'une proportion croissante de citoyens. Pour répondre à ce « désamour » des électeurs, il faut réfléchir aux conditions nécessaires au rétablissement de la confiance politique et de la foi démocratique.

On peut suggérer une piste de réflexion qui redonne aux citoyens un accès possible, car direct, aux lieux de décision. Il s'agirait de s'inspirer d'un modèle existant, qui a fait la preuve de son efficacité et de sa popularité, les jurés d'assises. Il n'est pas de principe plus démocratique et égalitaire que le tirage au sort. On pourrait l'utiliser pour désigner directement des citoyens dans les assemblées élues, en nombre suffisant pour qu'ils puissent constituer *à qualités* un groupe parlementaire. Un tirage au sort, qui représenterait une liste numérotée composée de trois fois le nombre de postes à pourvoir pour être certain de pallier les inévitables défections. Accompagné d'un statut protecteur rendant cette obligation de siéger possible, par rapport à ses engagements professionnels, les citoyens auraient l'occasion d'acquiescer ainsi une expérience directe de la vie politique, auraient la garantie que leur voix est directement entendue (pas forcément suivie d'effets). La rotation des scrutins, et le nombre d'assemblées (conseils municipal, général, régional, voire assemblée nationale) feraient qu'un nombre significatif de citoyens (plusieurs milliers) auraient la certitude de pouvoir être désignés par le sort, de s'investir concrètement ou de figurer en liste complémentaire, avec bien sûr, une élimination de la liste de tirage de l'élection suivante. Une limitation stricte du cumul des mandats, en somme. Le succès de cette démarche est possible, et une force politique pourrait au moins la proposer à expérimentation pour en tester l'opérationnalité.

Il peut s'agir également de stimuler l'implantation en France du *public journalism*, qui permet l'accès actif des citoyens à l'information. Le concept de « journalisme public » (*public journalism*) est apparu à la fin des années 1980 aux États-Unis et a pris de l'ampleur au cours de la dernière décennie. Cette nouvelle approche du métier vise à accroître l'utilité sociale des professionnels de l'information dans le cadre de leur environnement immédiat, afin de garantir un meilleur fonctionnement de la vie démocratique, par implication directe des lecteurs-citoyens. Jay Rosen, professeur de journalisme à l'Université de New York⁴³, principal initiateur du mouvement avec Arthur Charity et David Merritt⁴⁴, délimite trois *principes clés* du journalisme public : 1. considérer les lecteurs des journaux a priori comme des citoyens actifs, prêts à s'engager, si on les sollicite ; 2. la presse peut aider les citoyens à régler certains problèmes au lieu de les maintenir dans une posture de passivité ; 3. les journalistes doivent contribuer à une amélioration de la qualité et de l'utilité des débats publics, plutôt que de souligner les contradictions et les polémiques. En respectant ces principes, les journalistes pourront regagner la confiance du public et contribuer

43. *What are journalists for?* Yale University Press, 1999.

44. Charity, Arthur, *Doing Public Journalism*, New York, Guilford Press Inc., 1995. Merritt, David, *Public Journalism and Public Life : Why Telling the News is not enough*, Hillsdale, Laurence Erlbaum Associates, 1995.

42. Sondage Sofres, 8-9 février 2002.

à un meilleur « rendement » de la démocratie.

Sur ces bases, le journalisme public est devenu en l'espace d'une décennie une *réalité professionnelle* concrète concernant 300 entreprises, selon des modalités diverses : mettre l'accent davantage sur les préoccupations quotidiennes des citoyens; chercher des solutions à des dysfonctionnements sociaux, via des initiatives multiples qui excèdent le mandat habituel de la presse; animer des campagnes visant à inciter les citoyens à se réengager dans la vie publique et à réinvestir les principaux lieux de débat et de décision, au plan local essentiellement. Au total, il s'agit de faire un journalisme qui soit moins univoque et descendant, en privilégiant une conversation bidirectionnelle, impliquant les lecteurs. Le but est de les associer étroitement au travail journalistique, en utilisant notamment toutes les ressources interactives des nouvelles technologies pour s'adresser aux auteurs des articles ou pour animer un forum du journal. Faciliter la communication des lecteurs avec leur journal ne suffit toutefois pas.

Les autres dispositifs utilisés visent à consulter les citoyens par divers moyens : 1. recours intensif à des sondages locaux, à des focus groupes ou des entretiens individuels approfondis afin de mieux cibler les attentes des individus (*citizens' agenda*); 2. organisation régulière de forums et d'assemblées de citoyens (*town meetings*) pour déterminer les priorités « communautaires » du moment; 3. organisation par le journal de larges réunions publiques, associant citoyens, responsables associatifs, décideurs et institutionnels locaux – pour tenter de définir des consensus sur les actions à mener au sein du milieu (*possible solution*); 4. coordination de groupes de discussion entre journalistes et citoyens, chargés de faire des suggestions sur les moyens à mettre en place pour améliorer la couverture journalistique. La mise en œuvre de ces procédés a puissamment contribué à redéfinir les priorités éditoriales. Le résultat est une augmentation de la place donnée aux événements de l'actualité quotidienne ayant trait à l'éducation, la santé, l'environnement, les habitudes de consommation, la famille, la vie de quartier. Du coup, les sujets strictement politiques ou les faits divers voient leur place relative diminuer.

Les expériences conduites dans les médias locaux, sont souvent un grand succès. Les citoyens s'impliquent plus qu'avant, le tirage et l'audience augmentent, les journalistes sont redynamisés dans leur activité quotidienne. La Fondation pourrait considérer comme faisant partie de ses missions, la stimulation de ce type d'expérimentation, en contribuant à faire mieux connaître les objectifs et en cherchant à faire dialoguer les partenaires qui pourraient fonder le tour de table nécessaire à une telle opération.

F/Encourager les pratiques citoyennes innovantes

Une communauté politique ne peut se réduire à la somme des individus qui la composent. Et si l'accès à la citoyenneté octroyé par la Révolution s'est fait au nom d'une entité supérieure à toutes les allégeances traditionnelles, à savoir la nation, on ne peut que constater au *xxi^e* siècle, que la complexification du social, à la fois son émiettement interne et son ouverture sur le monde, font des individus des points d'articulation entre identités et appartenances sociales diverses, à différentes échelles de référence et d'action, territoriales, nationales, européennes ou mondiales. Et l'on voit combien, bien souvent, la revendication forte d'une identité nationale est en fait un refuge, lorsque les citoyens se sentent menacés par ailleurs dans leurs positions économiques, culturelles ou sociales. Face à une perte d'influence des identités assignées, face à l'obligation de bricoler sa propre synthèse identitaire, la citoyenneté s'étirole et demande à être vécue au différents étages. La citoyenneté doit pouvoir s'éprouver au niveau de son quartier, de sa ville, de son territoire, de la nation bien sûr, mais aussi de l'Europe et pourquoi pas du monde. Pas uniquement par le bulletin de vote, mais par l'ouverture sur de vraies possibilités d'agir, tant il est vrai que le niveau d'information croissant que les médias nous donnent sur le monde est vecteur de frustration et peut générer un sentiment d'impuissance, en nous faisant réaliser l'ampleur de tout ce qu'il y aurait à faire.

Les évolutions décrites ne témoignent pas de la fin de la politique mais imposent d'accepter les nouvelles modalités d'exercice de la citoyenneté, qui sont plurielles, évolutives, réelles ou virtuelles, à effets temporaires, s'exerçant sur des territoires divers : locaux, nationaux, mondiaux et fondées souvent sur un militantisme moral. Faire de cette hétérogénéité une richesse en donnant à ces engagements renouvelés une forme possible de convergence, est un des défis majeurs de la société civile. Et le pouvoir politique doit se placer en posture d'accompagner et d'encourager ce mouvement.

1. L'apport du secteur associatif

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le secteur associatif, dont l'essor en trente ans témoigne de l'adaptation des formes collectives d'engagement à l'individualisation croissante de notre société. En effet, « la transformation des réseaux de relations et des statuts sociaux, qu'exprime le développement associatif, est une traduction du processus croissant d'individuation dans les sociétés occidentales⁴⁵ ». Il convient de réaffirmer ici l'apport décisif d'un secteur associatif

45. Barthélémy, Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 71.

vigoureux à l'expression directe des citoyens, à la dynamisation de la démocratie, à l'accompagnement du changement et de l'innovation sociale. Partant de lieux autonomes et décentralisés, le regroupement en association permet de libres expérimentations et de rendre à la société civile sa capacité à porter le changement social. Il est navrant de constater que l'État, par le biais d'une surveillance fiscale, est parfois un frein à des solutions innovantes, comme on le voit avec certains blocages aux initiatives issues de l'économie solidaire. Par ailleurs, l'engagement associatif est un facteur favorable à la politisation. Il contribue à développer un sentiment de compétence chez les adhérents, qui peut être ensuite favorable à d'autres engagements. Il assure une socialisation politique, par l'habitude prise de discuter de l'actualité, d'émettre des revendications au contact d'acteurs très politisés qu'on rencontre toujours dans des associations, par la possibilité offerte de rencontrer des élus dans le cadre de dialogues pour faire aboutir ses demandes⁴⁶.

Aussi la société politique se doit-elle, sans doute, d'impulser une concertation et une réflexion auprès des acteurs du monde associatif pour trouver ensemble les moyens de mieux valoriser et mieux apporter une reconnaissance concrète au temps libre passé au service du bien commun, sous la forme associative. Valoriser, sous des formes à débattre et à évaluer, ce temps utile passé dans le secteur associatif serait un moyen sans doute de mieux assurer encore l'engagement dans des associations, ce que les Français se disent très majoritairement intéressés à faire. Le bénévolat d'utilité publique pourrait donner lieu à des gratifications à imaginer (ouverture de droits à une formation, à certaines semestrialités de retraite, ou...). L'engagement associatif est un formidable réservoir de dynamisme qui pourrait aussi trouver à s'employer en politique, pour peu qu'un véritable statut du citoyen-travailleur-élu à temps partiel lui donne quelques moyens de rendre les investissements divers compatibles entre eux. Le secteur associatif est sans doute le réservoir d'activité sociale qui permet de maintenir un espace d'échanges et de collaboration qui sache se tenir à distance des limites ou des dérives de l'État ou du marché. De même, mieux intégrer les acteurs associatifs servant l'intérêt général (et non les lobbies particularistes) dans la mise en œuvre des politiques publiques serait sans doute un moyen de réorienter vers la participation politique des énergies et des engagements qui, déçus, se sont détournés de l'action partisane. Refonder un pacte politique sur le projet d'une « démocratie associative⁴⁷ », nous semble mobilisateur. Attention toutefois à

ne pas trop intégrer les associations à l'action publique au point d'en faire un prolongement de l'État et de leur faire perdre leur spontanéité et leur autonomie.

2. L'expertise citoyenne

En 1998, le parlement français a introduit une innovation politique testée depuis 1987 au Danemark. Il a organisé, à propos du débat sur les risques liés aux organismes génétiquement modifiés, une conférence de consensus, dont la vocation est d'émettre un avis, représentatif de ce qu'une réunion de citoyens informés peut élaborer en commun. L'idée est d'organiser la participation d'un public profane, sous forme d'un panel diversifié de 12 à 20 personnes, généralement. Sur le modèle d'un jury, les citoyens ainsi rassemblés vont avoir à suivre et organiser des débats pour essayer de se forger une intime conviction sur un problème donné. Ces derniers vont donc suivre un processus en 4 phases. La première est celle de la documentation, ils doivent lire des dossiers préparés pour eux, exposant objectivant tous les enjeux, tous les points de vue, et suivent 1 ou 2 week-ends de formation. Peu alors commencer une phase de concertation, où le groupe détermine un panel d'experts auxquels il aimerait poser les questions qu'il aura collectivement retenues. Puis débute la conférence proprement dite, où un large débat public par audition est organisé sous la conduite du panel de citoyens. Enfin, il se retire pour délibérer, c'est-à-dire pour rédiger un avis circonstancié, pas forcément unanime d'ailleurs, avec préconisations et recommandations, qui est rendu public lors d'une conférence de presse. L'ensemble de l'organisation de cette conférence est sous la responsabilité 'un comité de pilotage avec à sa tête un chef de projet, qui s'occupe de l'organisation intellectuelle et matérielle des débats. Un animateur, spécialiste des dynamiques de groupe, accompagne le panel, aidé d'un modérateur qui veille au bon déroulement des débats internes et avec les experts. L'objectif est de voir émerger un débat contradictoire pour faire le point sur l'état des connaissances, pur mettre au jour les incertitudes, pour pointer les intérêts en jeu, en soulignant leurs points de compatibilité ou au contraire leur irréductibilité. D'autres formules, moins lourdes à gérer existent, comme les jurys de citoyens, utilisés en Allemagne notamment. Ils sont organisés sur quelques jours consécutifs, où une série d'experts choisis par les organisateurs défilent à la barre pour exposer leurs positions. À la fin, le jury doit remplir un questionnaire où chacun donne son avis, à moins qu'il ne délibère collectivement pour rendre un seul avis. En 1996, l'Institut de recherche sur les politiques publiques, britannique, a conduit une consultation sous cette forme, à propos des choix pour la réorganisation du système de santé. Plusieurs thèmes ont été traités ainsi : prise en charge des handicapés mentaux, stratégies de soins palliatifs, traitement des dangers liés aux drogues, priorités dans

46. Sur ce point, lire : Hamidi, Camille, Mayer, Nona, « Capital social, lien associatif et démocratie en France », in Perrineau, P. (dir.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2003, p. 14.

47. Cohen, Joshua, Rogers, Joel, *Associations and democracy*, New York, Verso, 1995.

les prises en charge médicales...

Quand on voit le succès remporté par les médias lorsqu'ils organisent des jurés de lecteurs notamment, afin de décerner un prix littéraire, on ne peut que penser que ces formules qui ont essaimé partout dans le monde sont susceptibles de redonner confiance aux citoyens dans leur capacité à agir et intervenir sur le cours des choses. Bien évidemment, la médiatisation des débats est souhaitable puisqu'elle contribue à sensibiliser le grand public aux thèmes abordés. La possibilité d'identification des spectateurs avec des citoyens lambda est un puissant facteur de mobilisation, comme en atteste le succès imprévu d'audience des auditions de la commission parlementaire sur Outreau, par identification massive du public aux innocents ordinaires injustement accusés et à la vie broyée.

Mais l'unique expérience tentée en France n'a pas été suivie d'échos. Le politologue Daniel Boy fournit quelques explications aux réticences des élus à s'engager dans ce renouvellement de l'action politique. Il pointe les différences de cultures politiques entre la France et le Danemark, mais aussi « les difficultés à admettre le principe de la représentation directe – même symbolique – des citoyens. Enfin peut-être parce que le mécanisme de la conférence de consensus peut conduire à des situations politiques beaucoup plus embarrassantes que celles qui résultent d'un débat public traditionnel : même s'il n'est qu'un avis, le produit d'une telle conférence se présente sous une forme relativement solennelle et avec un contenu à peu près clair. À l'inverse, comment identifier clairement le résultat de tel ou tel "débat public" »⁴⁸. La Fondation pourrait avoir un rôle moteur pour convaincre les élus de l'intérêt qu'il y aurait à activer ce type de dispositif, pour rétablir une confiance globale dans la politique.

3. La démocratie participative

Les appels à un rapprochement des citoyens de la prise de décision politique ont fini par être entendus, notamment au niveau local. Progressivement les

usages et la législation ont intégré des mécanismes de concertation, de participation à certaines décisions. Les comités de quartier, les référendums locaux, les enquêtes par débats publics sont autant de dispositifs qui donnent aux citoyens qui le désirent, une opportunité de s'impliquer dans les projets qui les concernent. Le politologue Yves Sintomer y voit un facteur puissant de renouvellement des logiques de management public. « La participation constitue une pression pour moderniser l'action publique en l'orientant vers des principes de transversalité, de fonctionnement par objectifs, de déconcentration des décisions, de contrôle *a posteriori* »⁴⁹.

Les résultats ne sont pas toujours probants. Une minorité de citoyens, disposant de compétences spécifiques, notamment oratoires, sont plus à même de saisir ces chances. Certaines procédures de consultation s'avèrent assez formelles. Attention, il appartient aux politiques de ne pas galvauder ces initiatives et ces espaces participatifs. Porteurs d'espoirs d'un réenchânement de la politique, ils sont perçus comme un succédané à un engagement partisan qui fait moins recette et au vote qui mobilise moins. Instrumentaliser ces dispositifs, en laissant des opportunités de participation au stade d'apparences, pourrait se révéler un désastreux calcul à court terme. Au lieu de renouveler la foi en la politique, on risquerait de réintroduire du doute, des frustrations et de la suspicion dans la parole politique. Au lieu de cela donc, les politiques doivent contribuer à faire vivre les dispositifs participatifs, les ancrer dans la durée afin d'y gagner progressivement les réticents. Une piste parallèle, dont la Fondation devrait peut-être explorer le potentiel remobilisateur, concerne les procédures de vote électronique que la technologie Internet permet. Les expériences déjà conduites amènent-elles à renouveler l'acte de vote ? Le dispositif facilite-t-il le retour au vote de populations perdues ? Peut-on concevoir d'appliquer cette technique consultative à des sujets ou des procédures intermédiaires entre les scrutins référendaires ou représentatifs d'un côté, et les sondages d'opinion de l'autre ?

48. Boy, Daniel, « Les nouveaux modes de délibération », in Perrineau, P. (dir.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2003, p. 306.

49. Sintomer, Yves, « Cinq défis de la démocratie participative », *Territoires*, n° 434, janvier 2003, p. 6.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour conclure, nous souhaiterions démontrer en quoi la grille d'analyse de notre société contemporaine proposée ici, aide à comprendre des phénomènes socio-politiques, comme la crise du CPE, par exemple.

Le facteur concertation

La décision de cloner en quelque sorte le CNE, à destination des jeunes de moins de 26 ans, s'est faite dans l'urgence, et donc sans concertation. Pire, elle s'est faite au mépris de la parole donnée, puisque les modifications importantes du droit du travail avaient été présentées par la majorité actuelle, comme redevables d'une concertation syndicale préalable, ce qui ne fut pas le cas ici. La loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, était accompagnée de déclarations claires à ce sujet. Si on reprend le compte rendu officiel du conseil des ministres du 19 novembre 2003, il est ainsi écrit : « Le projet de loi réalise une réforme fondamentale du droit de la négociation collective en définissant un nouvel équilibre dans les rôles respectifs de l'État et des partenaires sociaux. Ainsi, avant toute réforme législative touchant les relations de travail, le Gouvernement s'engage à donner la priorité à la négociation collective. Le projet de loi accroît le rôle des partenaires sociaux, simplifie et affirme les règles de la démocratie collective et renforce la légitimité et l'autonomie des accords collectifs ». À propos de sa lutte pour l'emploi, le Premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale devant le Parlement, le 8 juin 2005, avait également affirmé : « La méthode de mise en œuvre de ce plan conciliera l'impératif de dialogue social avec la nécessité d'agir vite. Il y a urgence. Chacun voit que nous ne pouvons pas attendre. Mais chacun mesure aussi que la concertation avec les partenaires sociaux est le meilleur moyen de prendre les bonnes décisions nécessaires : des décisions qui profitent à tous, des décisions qui marquent l'engagement de tous ».

La voie finalement choisie dans cette affaire s'est révélée préjudiciable à deux titres. Elle a d'abord donné un écho favorable dans l'opinion aux adversaires du CPE, qui soulignaient le manquement à la parole donnée. Discours qui est audible parce qu'il conforte la majorité des Français qui ont une image dévalorisée des hommes politiques et de leur sincérité. Deuxièmement, la mise en œuvre de la mesure du CPE va à l'encontre d'une attente majoritaire de nos concitoyens, favorables à la mise en place de concertations, de cheminements où les « opposants » *a priori* ont loisir

de s'exprimer, afin de permettre d'obtenir quelques aménagements négociés.

Le facteur temps

L'actuel Premier ministre s'est donné un objectif prioritaire, la baisse du chômage, mettant toute l'énergie du gouvernement à remplir cette mission. À cet égard, la volonté d'aller vite pour le CPE était le corollaire de la croyance en son efficacité pour accélérer les embauches dans les mois à venir. Pourquoi alors privilégier le facteur temps, au détriment de la concertation ? Tout bonnement parce que la baisse du chômage pourrait apparaître comme un bilan positif appréciable, en vue d'éventuelles ambitions présidentielles. Le choix du Président Chirac de changer de premier ministre si tardivement (mai-juin 2005) alors qu'il était déjà impopulaire et affaibli politiquement, conduit son successeur à n'avoir que peu de temps pour obtenir des résultats et donc à presser le pas. Si pour certaines mesures, le facteur temps ne semble pas jouer un grand rôle, en revanche des modifications décisives, ou symboliquement décisives, pour l'équilibre socio-économique du pays imposent un rythme lent où la concertation, l'évolution progressive des mentalités ont toute leur place.

L'enseignement que l'on peut tirer de notre étude et de la crise du CPE est de mettre au jour le grand intérêt d'un travail comme celui offert par la Fondation pour l'innovation politique. Toute l'histoire des sciences montre qu'une innovation, même juste, ne se suffit pas à elle-même pour produire des effets, ne serait-ce que parce que le premier obstacle à lever est celui de son acceptation sociale. Songeant au prix Nobel de médecine 2005 attribué à deux chercheurs australiens, pour avoir établi dès les années 1980, que la cause des ulcères de l'estomac était sans le moindre doute une bactérie, *Helicobacter pylori*, et que les ulcères, présumés incurables, pouvaient donc être soignés par une antibiothérapie.

Comme souvent, les idées novatrices de Warren et Marshall n'ont pas fait l'unanimité, la communauté médicale étant restée longtemps septique devant leurs résultats. En découvrant *Helicobacter pylori*, ils remettaient en cause le dogme selon lequel les ulcères étaient liés au mode de vie et au stress et qu'une bactérie ne pouvait se développer dans un milieu aussi acide que l'estomac. Ils se sont aussi heurtés au marché très lucratif des médicaments anti-ulcères, qui ne faisaient que disparaître les symptômes sans soigner le mal.

Le poids des habitudes et des intérêts acquis a fait le reste : « Il semblait difficile pour de nombreux chercheurs de reconnaître qu'ils s'étaient orientés depuis des dizaines d'années vers de mauvaises causes », explique le Pr Étienne Dorval, secrétaire général de la SNFGE (*Biomagazine*, 7 novembre 2005, site de la Cité des sciences). Pour prouver leur hypothèse, Marshall a dû aller jusqu'à s'infecter lui-même avec la bactérie en 1985, avant de se soigner par un traitement antibiotique. Puis ils ont conduit une étude systématique sur des patients montrant que *Helicobacter pylori* est responsable de plus de 90% des ulcères du duodénum et de plus de 80% des ulcères de l'estomac. Les résultats exceptionnels obtenus avec le traitement antibiotique sur ces patients ont enfin fini par conquérir toute la communauté scientifique et médicale. Le prix Nobel vient couronner, 20 ans après leur parcours du combattant pour faire admettre ce qui apparaît aujourd'hui comme une évidence.

Une évolution conséquente des équilibres socio-économiques de notre société se doit de traverser la société durant plusieurs mois, voire sans doute plusieurs années, avant d'acquiescer un niveau d'acceptabilité qui permette une mise en œuvre relativement tranquille (ne risquons pas le ridicule du terme « consensuel »). Une fondation comme la nôtre a justement pour mission de permettre d'instiller des idées, qui ensuite cheminent lentement, à travers les acteurs politiques et sociaux. Elle doit être se ferment d'innovation en continue, suivant un rythme qui sait s'abstraire des contingences politico-électorales, au profit d'une vision sur le moyen et long terme. C'est en ce sens, que l'idée d'organiser une conférence de consensus me semble être un mode de travail opérationnel et en parfaite adéquation avec l'image que l'on souhaite donner : investir des citoyens, mobiliser des experts indépendants, initier un débat, faire circuler ensuite les conclusions grâce à la publicité donnée dans les médias à ces initiatives très (trop ?) rares en France, accepter de prendre le temps de la réflexion, des débats et de la circulation des idées, en affichant une posture qui ne soit pas celle du savoir qui s'impose à tous sans discussion. Cette dernière idée rencontre un troisième facteur explicatif de la mobilisation du CPE.

Le facteur reconnaissance

L'individualisation de nos sociétés conduit immanquablement à mettre plus en avant les questions d'identité et d'ego. Les revendications peuvent prendre un tour plus personnel, en faisant des citoyens, des personnes qui se sentent atteintes par une mesure, un discours, dans leur être et non pas seulement dans leur fonction, leur statut. Un besoin de reconnaissance à fleur de peau accompagne désormais souvent des revendications qui ne sont donc plus uniquement

socialement motivées mais aussi psychologiquement. La fixation d'un seuil, arbitraire, de 26 ans, sans aucune distinction des situations sociales ou de diplômes, est ainsi apparue comme une stigmatisation. Là où la mesure se voulait une aide concrète apportée à un type de population particulièrement touchée par le chômage, elle se lit par les intéressés comme une rupture d'égalité avec le reste de la population, une singularisation infondée, faisant des moins de 26 ans, des salariés à part, susceptibles de bénéficier de plus « d'abus » que les autres salariés potentiels. La mobilisation, si elle a pu être partiellement, localement, orchestrée par des forces politiques ou syndicales, montre l'existence d'un profond besoin d'expression et de reconnaissance chez les jeunes, qu'aucun mouvement ne peut initier et qui vient des réalités vécues, de la situation sociale et politique. Les jeunes aujourd'hui ont plus de difficulté que leurs aînés à entrer pleinement dans l'âge adulte, dont la matérialisation est l'autonomie résidentielle. On constate depuis 20 ans, un allongement de la durée d'insertion dans la vie adulte autonome, à cause d'au moins 4 facteurs :

- l'allongement de la durée des études ;
- les difficultés à financer ces études par des petits boulots ;
- les restrictions des conditions d'accès à un logement autonome (hausse du coût des loyers, cautions parentales indispensables, manque de logements, développement donc des colocations...);
- le passage fréquent par une sorte de sas à l'emploi pérenne : alternance de stages, missions temporaires, CDD et de périodes de chômage.

Les sociologues constatent donc le développement d'un état social spécifique des jeunes adultes, qui sont de plus en plus nombreux à devoir rester vivre chez leurs parents plus longtemps. En 2005, 57% des 15-29 vivent encore chez leurs parents et 16,1% sont seuls ou en colocation. Une nouvelle cohabitation se fait jour, rendue possible notamment par la liberté des mœurs, qui permet aux jeunes adultes restant chez leurs parents d'avoir une vie affective et sexuelle complète et autonome (petits copain ou copine vivant sous un des toits parentaux, ou reçus librement...). Cet état social nouveau est parfois appelé « l'adulcescence », signifiant par cette contraction l'alliance de pratiques adultes mais dans le maintien d'un lien de dépendance adolescent vis-à-vis des parents. Dans une société qui met chacun face à sa responsabilité de réussir, les obstacles à l'accès à l'autonomie sont douloureusement vécus. Le CPE a donc été reçu comme un obstacle de plus, un allongement supplémentaire des délais pour pouvoir bénéficier d'une reconnaissance pleine et entière, qui passe notamment par une bonne insertion professionnelle, qui constitue le quatrième facteur de mobilisation.

Le facteur insertion

Dans l'enquête emploi 2003-2004 de l'INSEE, on voit bien que l'insertion professionnelle est plus chaotique pour les moins de 30 ans que pour l'ensemble des actifs. Les débuts de carrière sont désormais assez perturbés et les situations de précarité sont plus nombreuses chez les moins de 30 ans. Une succession de contrats courts devient plus ou moins la norme pour une partie de la jeunesse. Quand en 2003, 21% de tous les actifs n'ont connu au mieux qu'un emploi temporaire ou rien, ils étaient 37% dans ce cas chez les jeunes actifs.

Situation durant les 4 trimestres de 2003	15-29 ans	Ensemble des actifs	Différences entre les deux catégories
Uniquement emploi en CDI	58,2%	76,8%	- 25%
Alternance CDI et emploi temporaire	4,2%	1,5%	+ 180%
Uniquement un emploi temporaire	9,1%	4,8%	+ 189%
Alternance emploi et chômage ou inactivité	19,3%	10,6%	+ 182%
Uniquement chômage ou inactivité	9,1%	6,2%	+ 146%

Selon une étude INSEE de 1997, l'accès au premier emploi, qu'il soit durable ou à durée limitée, est devenu de moins en moins immédiat au fil du temps, surtout pour ceux qui n'ont que peu ou pas de diplômes. Le tableau qui suit montre le pourcentage de premier emploi trouvé en moins de 6 mois par différentes générations se présentant sur le marché du travail pour la première fois.

	1978	1988	1993
Sans diplôme	44%	26%	15%
Bac	50%	41%	35%
Bac + 2	68%	59%	46%
Bac + 3 et plus	64%	66%	46%

Et aujourd'hui, le diplôme élevé n'est même plus un garant d'un emploi stable. Dans l'enquête INSEE de 2003, les jeunes ayant obtenu un diplôme de niveau Bac + 2 ou au-delà ont, à 72,2% et 67,6%, occupé un emploi à durée indéterminée lors de l'année précédente. En revanche, les non diplômés ne sont que 42,7% dans ce cas. Un cinquième d'entre eux n'a connu que le chômage ou l'inactivité, contre 3,3% des Bac + 2

seulement. Ces chiffres indiquent donc, en creux, que plus du quart des diplômés du supérieur n'ont pas de travail ou sont placés sur un emploi précaire, tandis que 44,7% des sans diplômes sont dans une telle situation et encore 36,8% des titulaires du baccalauréat.

Ces chiffres corroborent les données de l'enquête du CEREQ, sur les jeunes sortis de l'école en 2001, où on constate que le diplôme reste un bouclier relativement efficace pour l'accès à un emploi durable comme premier emploi, même si 40% des diplômés du supérieur passent par une phase d'emploi précaire. Mais il s'agit souvent de contrats temporaires qui fonctionnent comme des périodes d'essais qui serviront à court ou moyen termes de tremplin vers un emploi durable.

	Contrat à durée indéterminée (en %)	Contrats précaires (en %)
Non qualifié	31	63
CAP ou BEP	34	59
Bac pro ou techno	31	54
Bac + 2	32	64
2 ^e cycle	51	44
3 ^e cycle	56	40
Ensemble	36	59

Il ressort de tous ces chiffres et des analyses de notre étude que, face à l'incertitude de l'avenir, la société française a fait, globalement, le pari des études. Notre pays est un de ceux où la durée moyenne des études est la plus longue. La part des 15-24 insérés dans le système éducatif n'a cessé de croître depuis 50 ans. En 1954, ils étaient 13% à poursuivre des études, 37% en 1968, 59% en 1990⁵⁰ et on peut ajouter 60% en 2004. Mais on voit bien que si l'allongement des études est apparu comme une solution individuelle rationnelle, il ne peut être collectivement généralisé sans produire des effets pervers, mis en évidence par Raymond Boudon. C'est ce qu'on peut appeler le paradoxe du dopage. Si tous les cyclistes se dopent, la hiérarchie est la même, simplement à un niveau de performance plus élevé, mais ce qui change c'est que chacun prend un risque pour sa santé. Si chaque famille croit judicieux d'investir dans des études longues pour ses enfants, la concurrence pour l'emploi reste dure, mais à un niveau de diplôme plus élevé. Par ailleurs, s'il y a « inflation » de diplômes, le niveau moyen des postes et des rémunérations associés habituellement à un même diplôme va tendre à décroître. Un décalage entre les aspirations nourries par l'obtention d'un diplôme du supérieur et

50. Nicole-Drancourt, Chantal, Roulleau-Berger, Laurence, *Les jeunes et le travail, 1950-2000*, Paris, PUF, 2001.

les réalités de l'embauche va émerger et peut entretenir des frustrations dans l'activité professionnelle exercée. Cela peut contribuer à entretenir l'idée que la réalisation de soi ne passe pas en priorité par le travail.

Dans ce contexte, le CPE est venu heurter de plein fouet les représentations dominantes des jeunes étudiants et lycéens et de leurs parents. L'indistinction faite par la catégorie moins de 26 ans, entre les diplômés et les sans diplômes a été vécue comme arbitraire, et comme une remise en cause des efforts individuels fournis pour s'en sortir et échapper au piège de la précarité, même si ces efforts ne portent pas tous les fruits attendus. D'où une mobilisation des enfants des classes moyennes et non pas des plus fragiles socialement, dans les filières longues plutôt que dans les filières courtes et professionnalisantes. L'instauration de la possibilité d'un contrat incertain durant deux ans, a été perçue comme un acte entérinant des situations de précarité auxquelles chacun espère individuellement

pouvoir échapper par le choix optimal de ses études. Face à un accroissement des difficultés d'insertion, le choix collectif de l'allongement de la durée des études apparaît comme un pari que chacun revendique de pouvoir tenter, sans entraves, comme chacun s'estime en droit de jouer au Loto. Déjà en 1986, la perspective d'introduire une sélection à l'entrée des universités était apparue inacceptable à une grande majorité des jeunes aspirant à poursuivre des études. Même si l'inscription à l'université est un leurre pour de nombreux bacheliers, les taux d'échec en première année l'attestent, la volonté politique de couper la voie à une insertion idéalisée : études longues *ergo* emploi durable assez rapide, apparaît comme désespérante, au sens strict du terme. Là encore, l'utilité sociale de la Fondation pour l'innovation politique serait de promouvoir un débat de fond afin de lever certains tabous de notre société, concernant les limites ou les impasses que génère cette préférence française pour les études longues.